

PRÉFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL
DE MAINE-ET-LOIRE

Mission Inter-Services de l'Eau

Département de Maine-et-Loire



Rivières du Département

Qualité 2007

C O N S T A T S E T P E R S P E C T I V E S

Septembre 2008

PRÉAMBULE



Améliorer le dialogue et la connaissance entre tous les acteurs de l'eau dans le département est l'un des objectifs des deux conférences de l'eau qui se sont tenues dans le département et ont été organisées de manière conjointe par les services de l'Etat et du Département.

Le présent document qui constitue une actualisation des données relatives à la qualité et au débit des cours d'eau de Maine-et-Loire s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Il participe, par ailleurs, à la mise en œuvre des actions nationales initiées suite à la promulgation de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et suite au Grenelle de l'Environnement.

La large diffusion des données figurant dans ce document, via internet notamment, doit permettre également d'enrichir la connaissance et la mobilisation de l'ensemble des usagers de l'eau dans le département et contribuer à ce qu'ils participent au mieux à la consultation publique sur l'eau menée actuellement par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

De manière plus concrète, les principaux enseignements tirés de ce bilan mettent en avant les résultats suivants :

- La qualité de l'eau des rivières, tributaires notamment de la pluviométrie, se traduit par une persistance à des niveaux élevés des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. La multiplicité des molécules identifiées et les concentrations élevées en phytosanitaires observées dans la plupart des rivières du département, font de la lutte contre ces pollutions une priorité départementale ;
- La survenue de pollutions accidentelles dont les conséquences peuvent être très graves a de nouveau été constatée puisque 24 pollutions de ce type ont été recensées en 2007. Dans le domaine de la surveillance de ces pollutions il est à noter que l'année 2007 a été marquée par la mise en service de la première station d'alerte, sur la Loire aux Ponts de Cé, en amont de la prise d'eau potable de l'agglomération angevine ;
- Les différents acteurs responsables de la mise en œuvre d'actions concrètes de prévention et reconquête de la qualité de l'eau ont poursuivi ou initié en 2007 des projets dont il convient de suivre les résultats en termes d'indicateurs simples mais pertinents : schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrats de bassin versant, plans de gestion, contrats de restauration entretien des cours d'eau, périmètres de protection de captage d'eau potable... ;
- Dans le domaine de l'assainissement, des travaux importants ont été réalisés en 2007 avec la modernisation ou la construction de 19 stations d'épuration dont celle de La Baumette à Angers d'une capacité de 285 000 équivalents-habitants (achèvement des travaux mi 2011). Il convient, toutefois, de noter que des efforts dans le domaine de l'assainissement restent nécessaires puisque fin 2007, 16 stations de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité n'étaient pas en conformité avec la directive Eaux Résiduaires Urbaines ;
- La poursuite des réflexions engagées avec l'ensemble des partenaires concernés, sur la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à réduire l'impact des transferts de phosphore dans les cours d'eau ;
- Enfin, la production d'eau potable constituant l'un des enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau des rivières, l'année 2007 a été marquée par des avancées significatives de projets de modernisation de 7 usines de production d'eau potable sollicitant les eaux de surface, conformément au schéma départemental d'alimentation en eau potable.

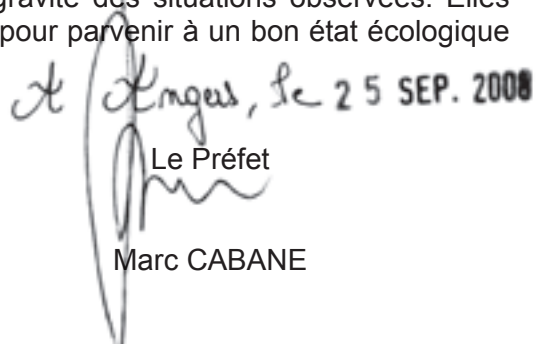
Toutes ces actions constituent des progrès importants qu'il convient de poursuivre avec le souci de se fixer des priorités et des objectifs de résultat en fonction de la gravité des situations observées. Elles s'inscrivent dans les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau pour parvenir à un bon état écologique des cours d'eau d'ici à 2015.

Le Président du Conseil Général



Christophe BÉCHU

St Angers, le 25 SEP. 2008



Le Préfet

Marc CABANE

Présentation du document

- ✓ Commentaires généraux
- ✓ Carte de présentation du réseau de surveillance – année 2007
- ✓ Cartes de qualité par altérations :
 - Les matières organiques et oxydables
 - Les matières phosphorées
 - Les nitrates
 - Les matières azotées
 - Le phytoplancton
 - Les invertébrés (IBGN)
 - Les diatomées (IBD)
 - Le peuplement piscicole (IPR)
- ✓ Fiches classées par ordre alphabétique du nom de la rivière
- ✓ Explication du SEQ-Eau, de l'IBGN, de l'IBD et de l'IPR
- ✓ La Directive Cadre sur l'Eau et la gestion des étiages en Maine et Loire
- ✓ Glossaire
- ✓ Liste des abréviations
- ✓ Coordonnées des acteurs du réseau

Photo de la 1^{ère} page :

« La boire de Champtocé à Champtocé sur Loire » - Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Alimentation en eau potable

En matière d'eau d'alimentation, l'année 2007 a été marquée par des teneurs élevées en phytosanitaires dans les ressources en eau de surface à usage d'eau potable (Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir et Sèvre Nantaise).

Les teneurs en nitrates ont également été particulièrement élevées pour la rivière Oudon. Les 50 mg/l fixés comme seuil à ne pas dépasser pour la production d'eau potable ont été dépassés pendant 91 jours durant l'année 2007.

Les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection pris en 2007 n'ont pas concerné les eaux de surface ; à ce jour, 3 prises d'eau ne bénéficient pas de DUP de périmètres de protection : Tiercé (Sarthe), Durtal (Loir) et le Longeron (Sèvre Nantaise). Les procédures sont cependant en bonne voie et devraient aboutir en 2008 sauf pour la prise d'eau de Tiercé dont l'abandon est prévu.

Le plan de gestion concernant la prise d'eau de Ribou à Cholet a connu des avancées significatives en 2007 alors que la situation sur le devenir de la prise d'eau de Segré n'a que peu évolué.

Enfin, plusieurs projets de modernisation d'usines d'eau sollicitant des ressources superficielles ou la nappe alluviale de la Loire ont connu en 2007 des évolutions importantes : Châteauneuf sur Sarthe, Cholet, Champtoceaux, Morannes, Durtal, Montsoreau et Saumur.

Assainissement

Le bilan de la mise en œuvre de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines en Maine et Loire est le suivant fin 2007 :

- toutes les stations d'épuration de plus de 15 000 équivalents-habitants du département sont en conformité avec l'échéance du 31 décembre 2000,
- 16 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants ne sont pas en conformité avec l'échéance du 31 décembre 2005. Le plan d'actions pour remédier à cette situation se poursuit : 3 agglomérations ont été mises en demeure de se mettre en conformité en 2007, 7 arrêtés de mise en demeure sont projetés pour 2008.

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, déchets issus de l'épuration des effluents, 89 % de la production des boues est valorisée en agriculture avec un plan d'épandage validé ce qui représente 85 % des équivalents-habitants du département.

La mise à jour du Schéma départemental d'assainissement a été engagée en fin d'année 2007.

Bilan de l'étiage 2007

Après une pluviométrie de début d'année généreuse, le mois d'avril marque une rupture avec un déficit mensuel de l'ordre de 10 à 75 % (plus marqué sur l'extrême nord-est du département). Cependant, ce mois d'avril ne remet pas en cause le bilan hydrologique nettement excédentaire de 10 à 50 % sur l'ensemble du département depuis septembre 2006.

La pluviométrie supérieure à la normale des mois de mai à août maintient un niveau des cours d'eau élevé par rapport à la normale : ainsi le bilan hydrologique mensuel du mois d'août présente un excédent de l'ordre de 300 %. Cette situation largement excédentaire tout au long de l'été n'a pas occasionné de limitations des usages de l'eau même sur les bassins les plus sensibles à l'étiage.

La pluviométrie de la fin d'année (septembre à décembre) présente globalement un déficit de 25 à 50 % sur l'ensemble du département entraînant un bilan hydrologique des cours d'eau déficitaire en fin d'année de 20 à 80 %.

Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et de son programme de surveillance pour les cours d'eau, le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau a évolué afin de prendre en compte les modalités de ce programme et se décline désormais en deux nouveaux réseaux de mesure :

- le réseau de contrôle de surveillance RCS. Le contrôle de surveillance a pour objectif principal de permettre une évaluation pérenne de l'état général des eaux. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ou de l'État (DIREN et ONEMA).
- le réseau de contrôle opérationnel RCO. Le contrôle opérationnel provisoire est destiné à suivre l'état des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas répondre à leurs objectifs environnementaux. Il s'appuie notamment sur un partenariat avec le Conseil Général.

Ainsi pour le Maine-et-Loire, le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau en 2007 comporte 53 points répartis de la façon suivante :

- 20 points de contrôle de surveillance RCS mis en œuvre au 1^{er} janvier 2007 ;
- 19 points de contrôle opérationnel RCO provisoire pour l'année 2007 ;
- 14 points du réseau de suivi départemental.

Réseau de suivi piézométrique des eaux souterraines

Afin d'acquérir une connaissance globale de la ressource en eau pour permettre la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique de gestion durable et équilibrée des eaux souterraines, la MISE de Maine-et-Loire dispose d'un réseau piézométrique. Fin 2007, le réseau de suivi piézométrique se compose de 20 ouvrages dont 8 sont entrés en service en janvier 2006 et 6 nouveaux piézomètres installés en décembre 2007. Les 6 autres ont été remis en service en 2004 par le BRGM après une première période de suivi entre 1992 et 1999 par le Conseil Général. Chaque ouvrage enregistre 2 mesures par jour. Les données piézométriques issues de ce réseau sont publiques et librement consultables sur le site ADES (Accès aux Données des Eaux Souterraines) à l'adresse suivante : <http://www.ades.eaufrance.fr/>

La baisse des niveaux piézométriques habituellement observée au cours de l'été a été fortement atténuée en 2007 par les conditions climatiques exceptionnellement fraîches et humides. Ainsi la baisse estivale a été nettement moins importante que les années précédentes et la recharge s'est donc amorcée à partir de niveaux piézométriques plus hauts.

Néanmoins, le déficit de précipitations des mois de septembre à décembre a entraîné un retard important de l'amorce de la phase de recharge hivernale qui a débuté courant décembre (la phase de recharge se produisant généralement en octobre-novembre).

Actualités réglementaires

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques *LEMA* a été promulguée le 30 décembre 2006 (Journal Officiel du 31 décembre 2006). Elle réforme plusieurs codes : environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques, ...).

L'ambition première de la LEMA est de permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, en particulier le bon état des eaux d'ici 2015. Pour cela, la LEMA :

- rénove l'organisation institutionnelle avec notamment la réforme des redevances des agences de l'eau ainsi que la création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques *ONEMA* se substituant au Conseil Supérieur de la pêche ;
- propose de nouveaux outils pour lutter contre les pollutions diffuses dans les secteurs sensibles comme les zones d'alimentation des captages d'eau potable, les zones humides d'intérêt particulier et les zones d'érosion diffuse ;
- instaure les règles de surveillance des ouvrages hydrauliques relatives à la sécurité des barrages et des digues ;
- permet la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau (protection des frayères, gestion collective des prélèvements pour irrigation, portée juridique renforcée des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ...) ;
- simplifie et renforce la police de l'eau avec l'unification des outils issus de la législation sur la pêche et de la législation sur l'eau ;
- donne des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement en matière d'assainissement collectif et non collectif, de gestion des eaux pluviales et des épandages de boues d'épuration ;
- réforme l'organisation de la pêche amateur et professionnelle en eau douce.

Suite à l'adoption de la LEMA, l'année 2007 a vu la publication d'une trentaine de textes réglementaires (décrets et arrêtés), ce travail réglementaire se poursuivant en 2008.

Transfert du domaine public fluvial des voies navigables du bassin de la Maine

La propriété et les missions associées à la gestion du domaine public fluvial (DPF) ont été transférées au Département de Maine-et-Loire le 1^{er} janvier 2008. Ainsi, le Département est désormais propriétaire des 114 km de rivières constitués par la Mayenne, l'Oudon (entre Segré et Le Lion d'Angers), la Sarthe, la Vieille Maine et la Maine, auxquels s'ajoutent 66 km de boires.

Le service d'exploitation de ces cours d'eau, assuré actuellement par la Direction départementale de l'équipement pour le compte du Département de Maine-et-Loire, fera aussi l'objet d'un transfert, au 1^{er} janvier 2009, afin d'intégrer les services départementaux.

Organisation de Conférences de l'Eau

Les premières conférences de l'eau de Maine-et-Loire ont été organisées en 2007, en février et en novembre, de façon conjointe par les services de l'État et du Département.

La conférence de l'eau doit permettre d'améliorer le dialogue et la connaissance entre tous les acteurs concernés et de renforcer la mobilisation des moyens de tous ces acteurs. Il s'agit donc d'une structure de rassemblement, de débat et de propositions d'actions.

La conférence de l'eau examine différents sujets comme les incidences et modalités d'application des programmes prévisionnels prévus par la Directive Cadre sur l'Eau pour le département, l'élaboration de programmes d'actions et la réflexion sur la possibilité de mettre en place un observatoire départemental de l'eau.

Les projets du Département de Maine-et-Loire

☞ La charte départementale de l'eau

En 2007, le Département a initié le projet d'élaboration d'une charte départementale de l'eau pour une gestion durable et solidaire de l'eau. Un comité de pilotage restreint composé d'élus, de la MISE, de la Chambre d'Agriculture et des services départementaux a été créé afin de définir les enjeux et objectifs de la charte.

La charte portera sur l'ensemble du territoire départemental, sur tous les aspects quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'eau et concernera tous les usagers. Les enjeux majeurs de cette charte seront de promouvoir une gestion globale et concertée de l'eau dans les projets d'aménagements du territoire, de préserver durablement les ressources en eau et de garantir un accès à des ressources de qualité.

La charte aura pour principe :

- de rappeler les aspects réglementaires, les priorités et objectifs à atteindre ;
- de recenser, formuler et faire partager les recommandations concernant l'usage de l'eau ;
- de préciser les priorités d'actions à conduire dans le département ;
- de développer des synergies entre les partenaires.

La charte départementale doit être établie dans le courant de l'année 2009. Elle sera réalisée dans un souci de concertation entre les différents usagers et de façon pédagogique.

☞ L'observatoire départemental de l'eau

Afin d'établir une gestion équilibrée de l'eau, des milieux et des différents usages, il est essentiel de disposer d'une bonne connaissance des différentes ressources en eau, des activités et actions influençant la qualité ou la quantité de ces ressources.

Lors de la 1^{ère} Conférence départementale de l'Eau, il a été décidé de créer un Observatoire départemental de l'Eau. Cet observatoire constituera un outil de valorisation des données sur l'eau et les milieux humides en prenant en compte les observatoires existants ou en devenir (observatoires locaux, rapports des groupes de travail,...). Il sera une base commune d'informations pour tous les acteurs, et à terme une information à la population avec la création d'un site internet.

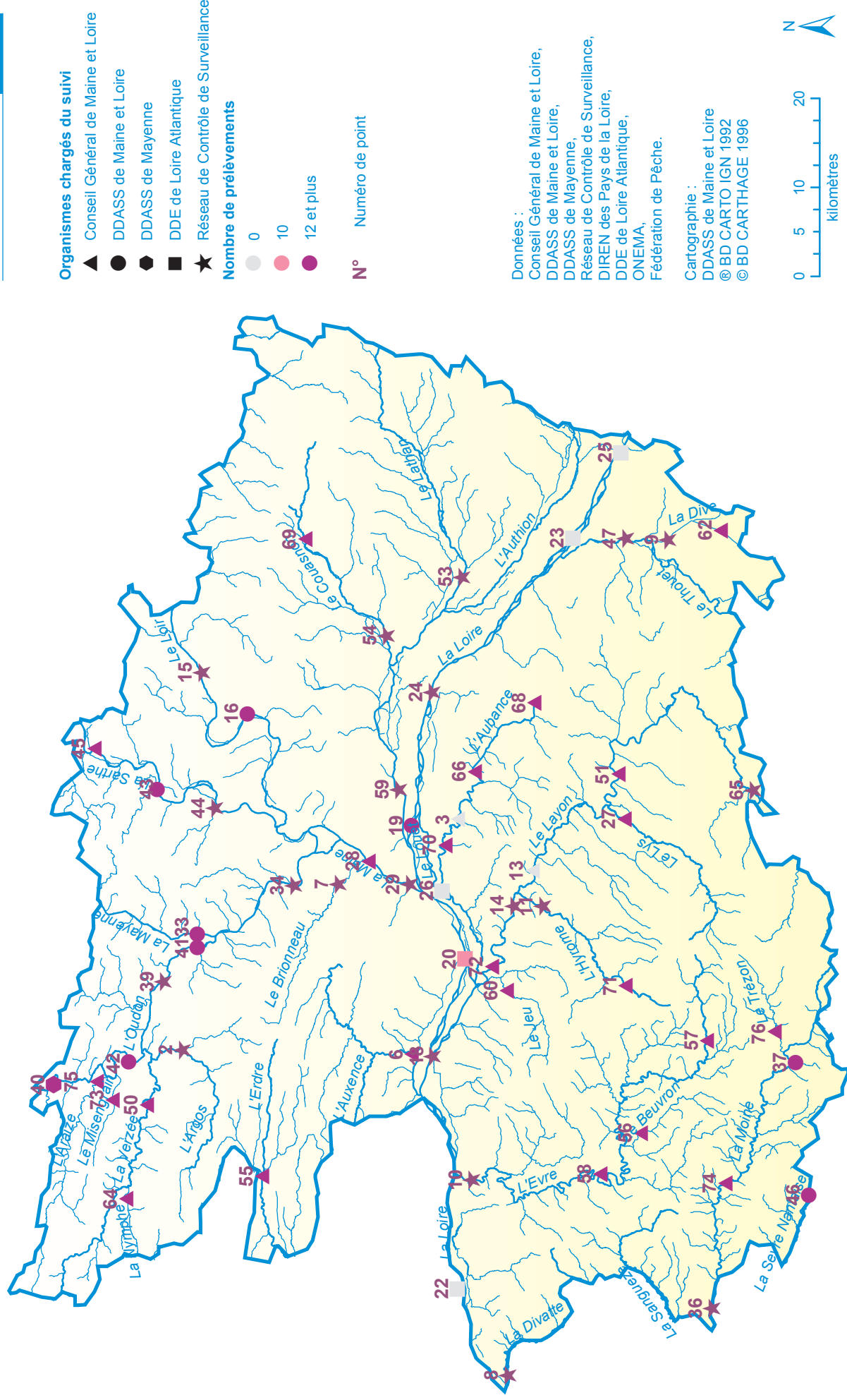
Cet observatoire sera réalisé de façon collégiale avec tous les acteurs de l'eau. Une première phase sera réalisée en 2008 par la constitution d'un comité de pilotage et le lancement d'une étude de faisabilité.

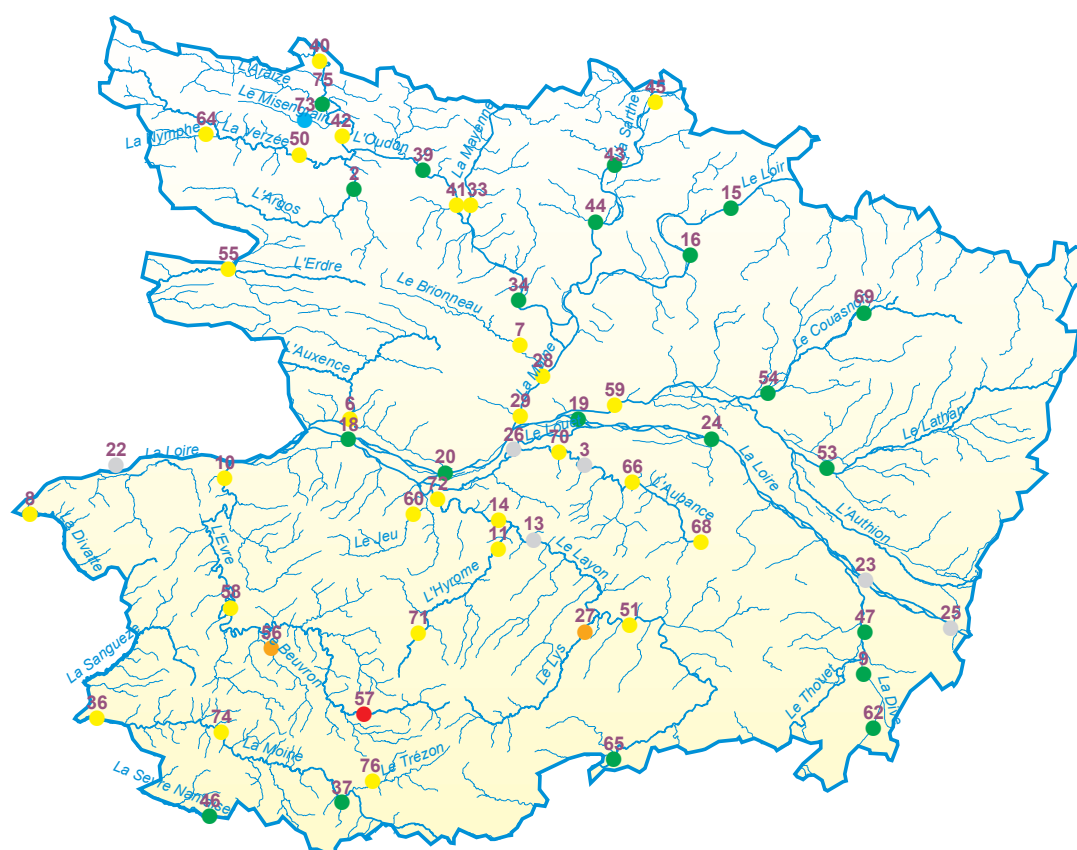
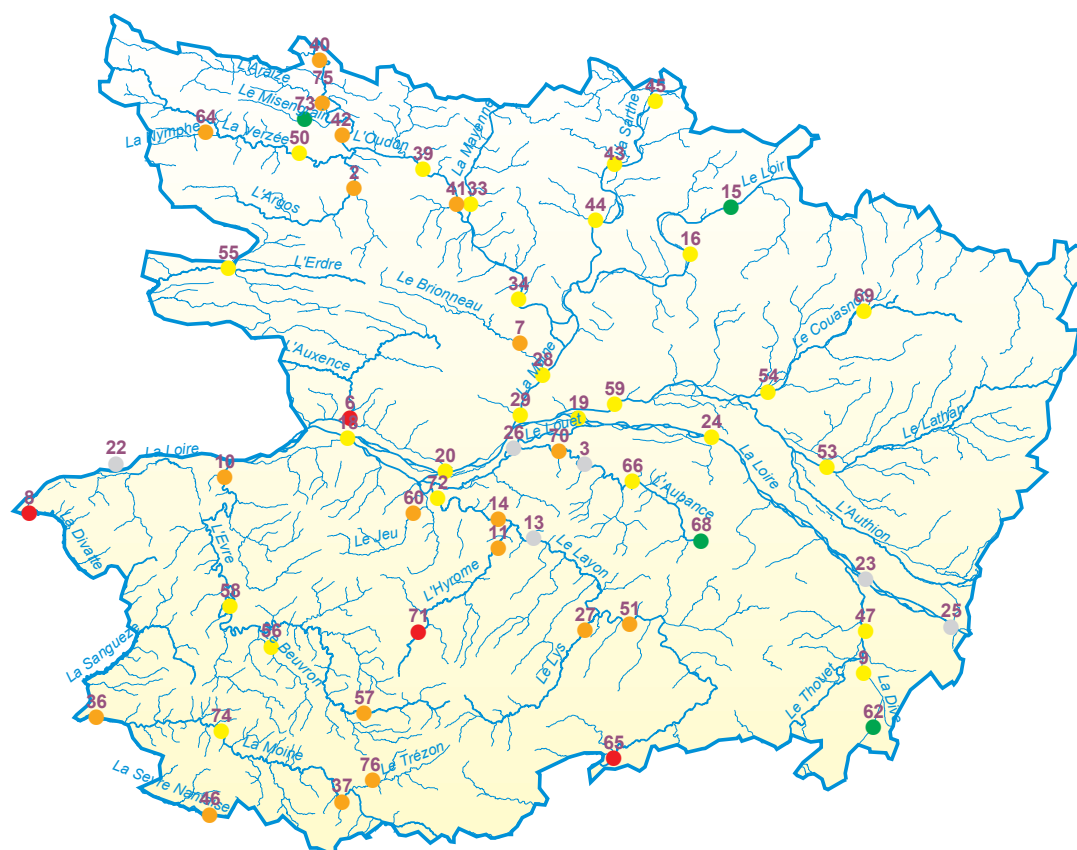
Bilan de l'action des services de police de l'eau

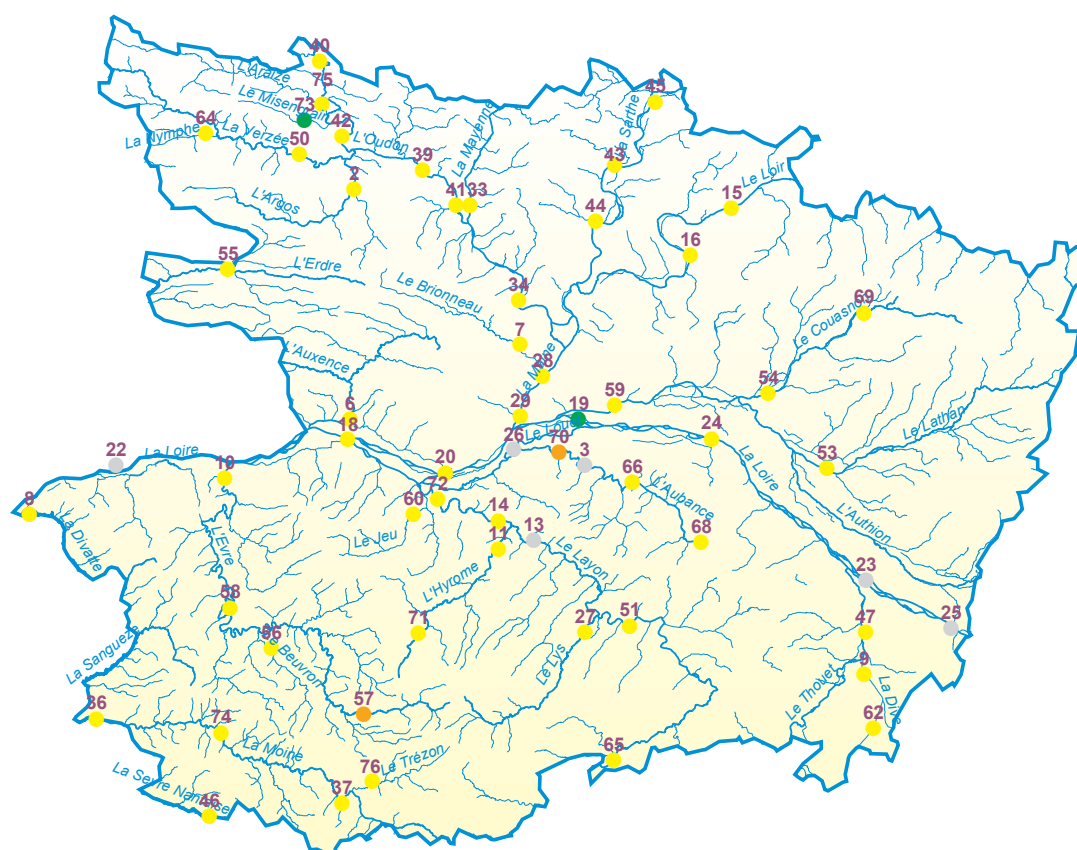
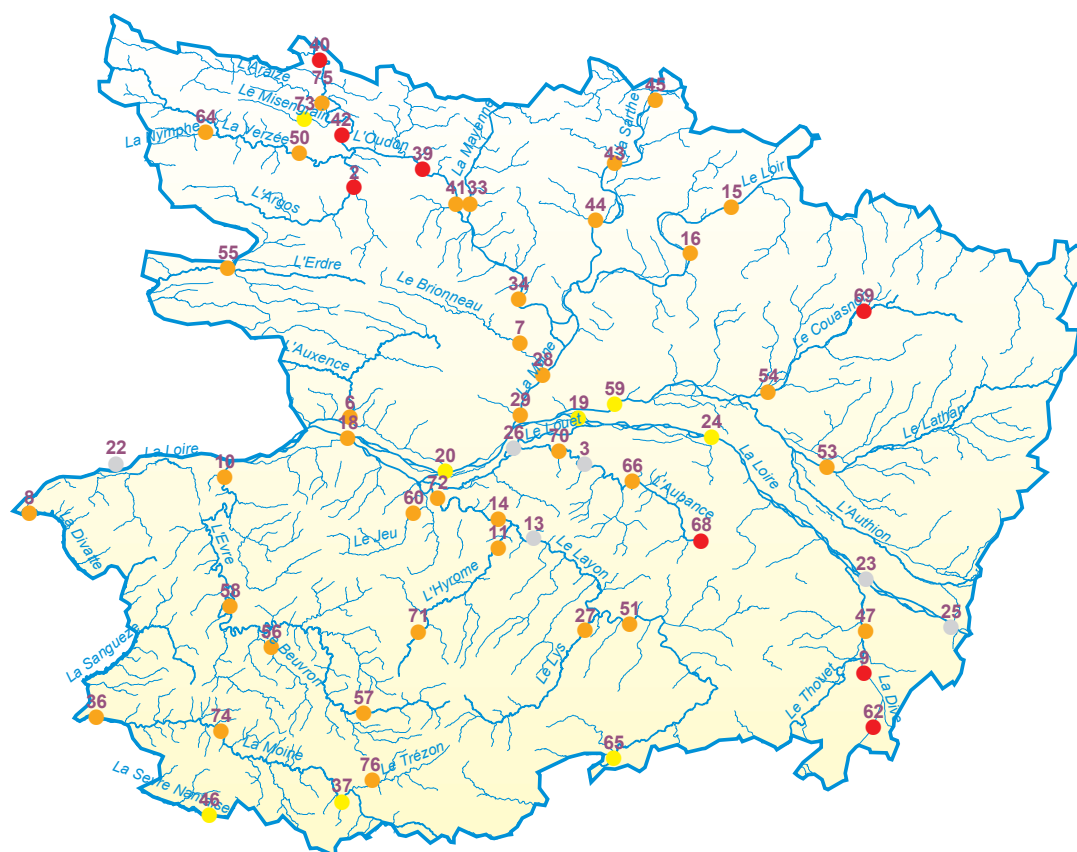
En 2007, 433 déclarations et autorisations ont été délivrées dans le département, principalement pour la création de plans d'eau et de forages, les prélèvements en rivières, les rejets d'eaux pluviales ainsi que le traitement des eaux usées domestiques et l'épandage des boues de stations d'épuration. La procédure est simplifiée pour les usagers par la mise en place d'un guichet unique, où tous les dossiers « loi sur l'eau » sont enregistrés puis ventilés.

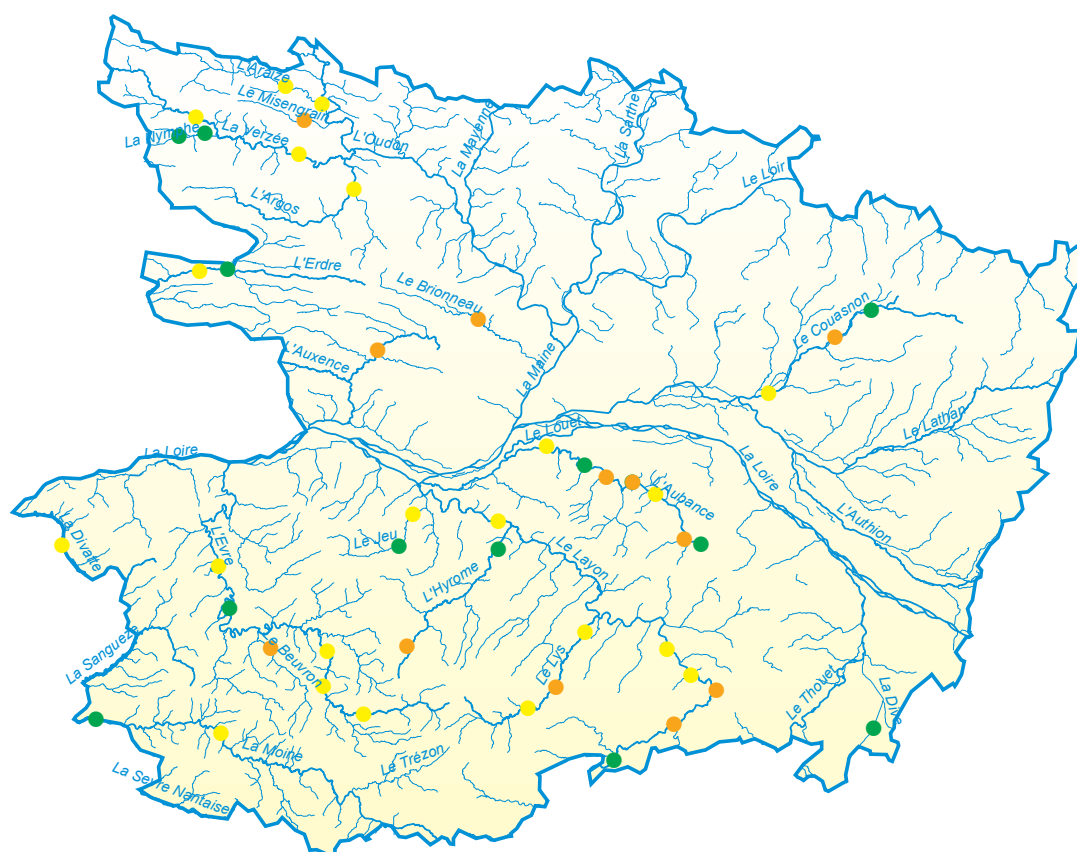
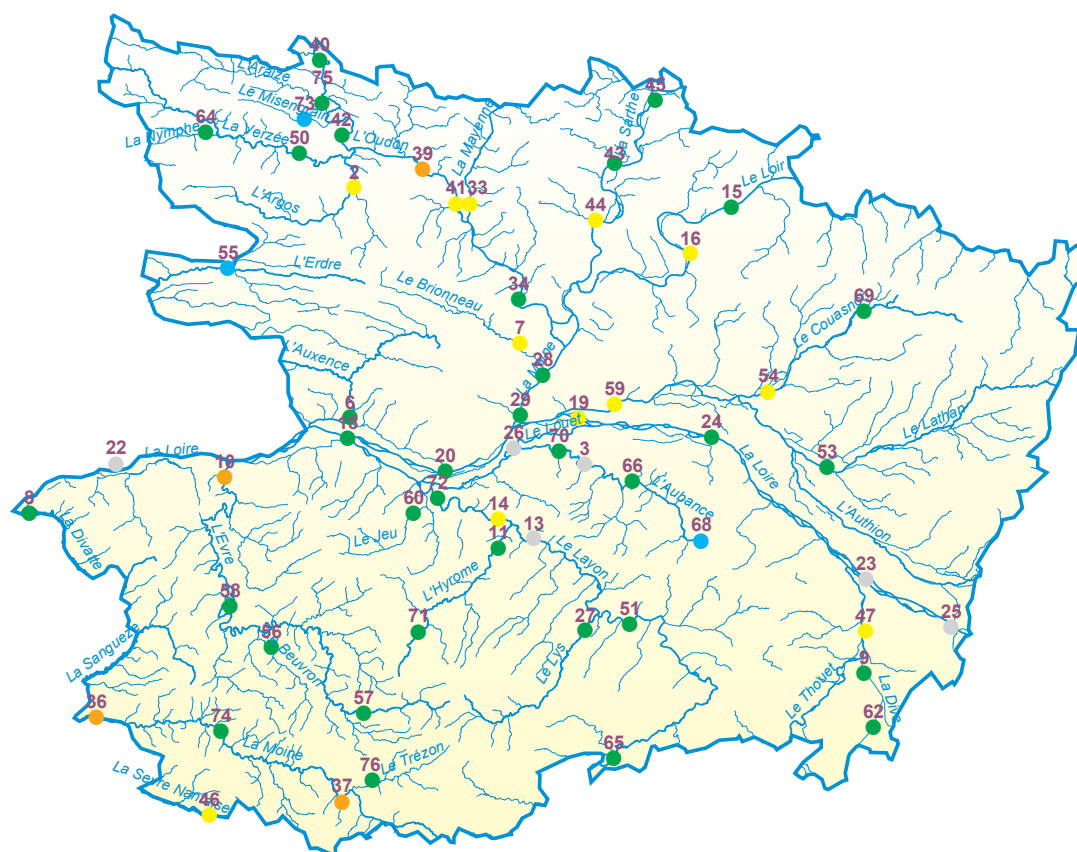
Le contrôle des infractions à la loi sur l'eau représente également une part importante du travail des services de police de l'eau qui reçoit, pour cette activité, le soutien de l'ONEMA et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) : 462 contrôles ont été réalisés en 2007 dont 152 contrôles non conformes à la suite desquels 110 procédures administratives et 49 procédures judiciaires ont été engagées (dont 47 avertissements). Des contrôles inter services ont également eu lieu lors d'actions coordonnées : application des servitudes dans les périmètres de protection des captages d'eau potable et rejets viticoles.

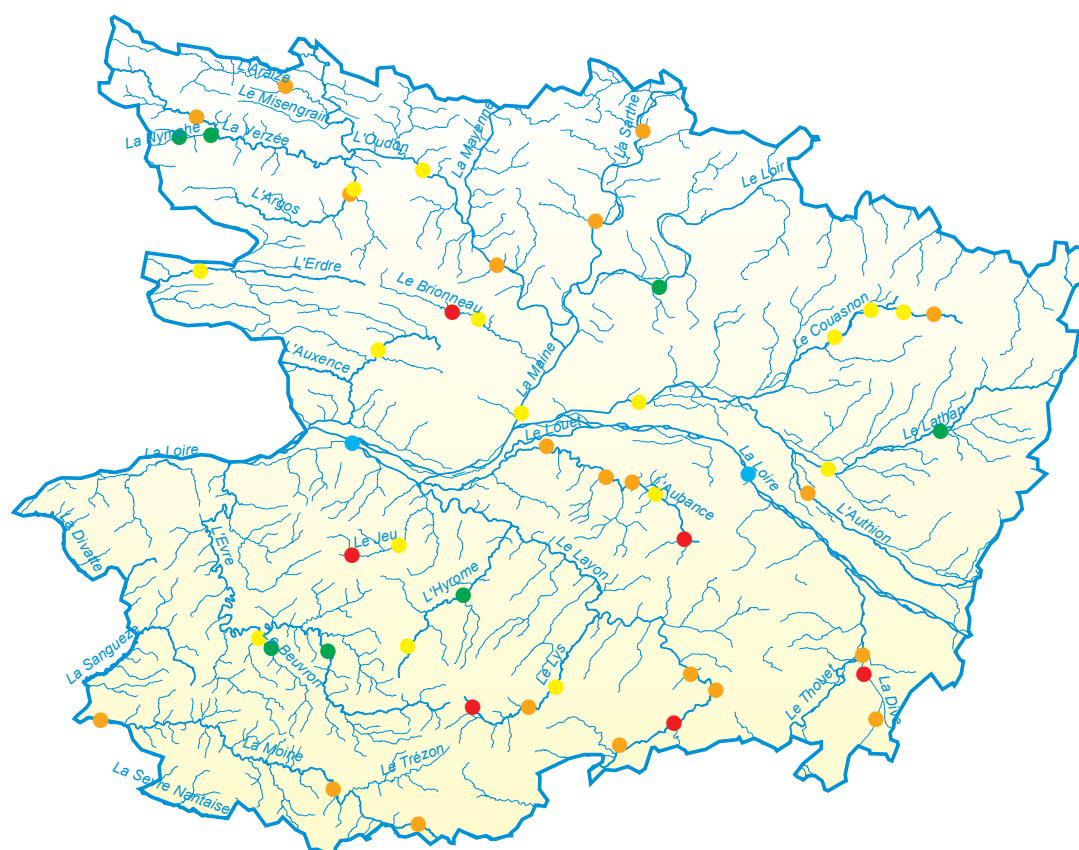
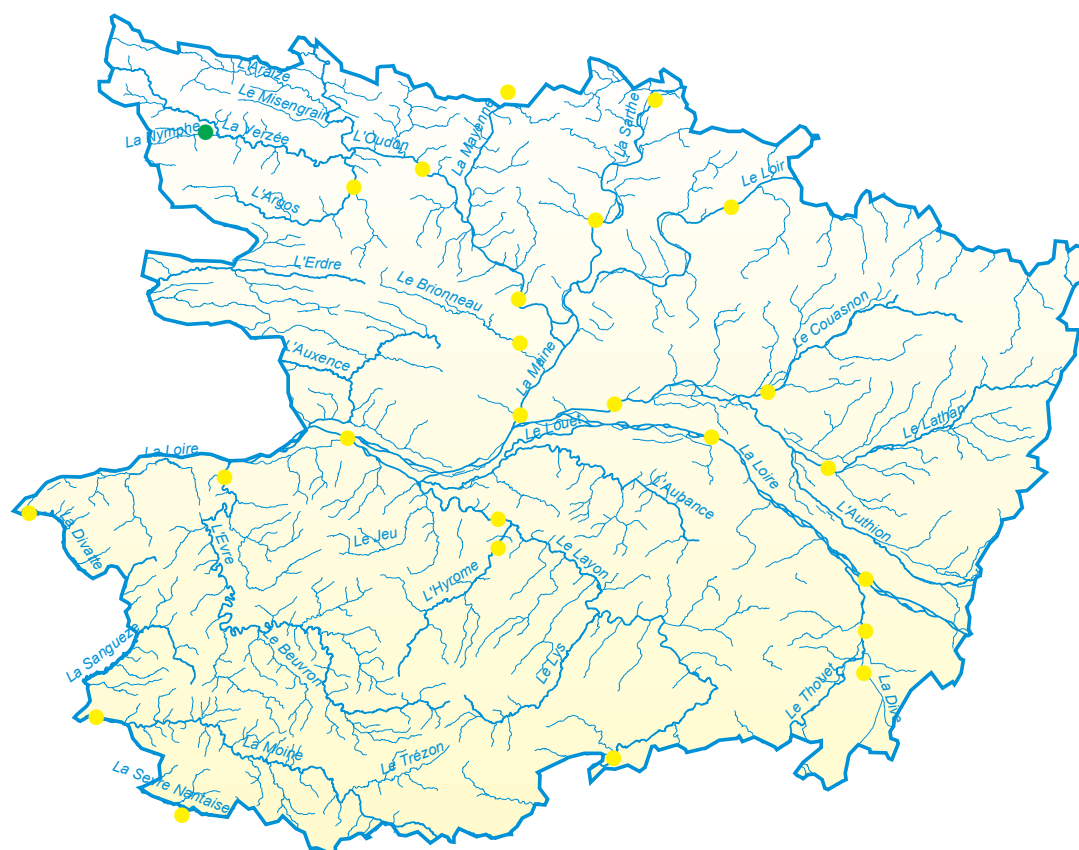
Coordonnées : Service Départemental de Police de l'Eau
DDAF de Maine-et-Loire, 15 bis rue Dupetit-Thouars, 49047 ANGERS cedex 01
Tél. : 02 41 79 67 80
sdpe.ddaf49@agriculture.gouv.fr











Les fiches de qualité

<i>Nom du cours d'eau :</i>	<i>Bassin versant :</i>
Araize	Oudon
Argos	Oudon
Aubance	Aubance
Authion	Authion
Auxence - Romme	Auxence - Romme
Beuvron	Èvre
Brionneau	Maine
Couasnon	Authion
Divatte	Divatte
Dive	Thouet
Erdre	Erdre
Èvre	Èvre
Hyrôme	Layon
Jeu	Layon
Lathan	Authion
Layon	Layon
Loir	Loir
Loire et Louet	Loire
Lys	Layon
Maine	Maine
Mayenne	Mayenne
Moine et Trézon	Sèvre Nantaise
Nymphé	Oudon
Oudon et Misengrain	Oudon
Sarthe	Sarthe
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise
Thouet	Thouet
Verzée	Oudon

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 31,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 90 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,8 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Le Pont de Montreuil » à Chatelais (CG 49) – Station n° 131445

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [75]	Mauvaise (20)	Passable (47)	Mauvaise (22)	Bonne (60)	Bonne (76)	Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Chatelais [75]	2007	Passable (9/20)				
Bouillé Ménard	2001	Passable (10/20)			2005	Mauvaise (35,2)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.

Cours d'eau tronçonné par 32 clapets.

Végétation de bordure insuffisante.

Rupture d'écoulement en période d'étiage.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Abreuvement.

Très faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole, Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 25 l/s en débit d'étiage ;
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables et les pesticides).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Araize et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie du cours d'eau (barrages + chenalisation)	Nitrates, Pesticides, Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Mise en œuvre du Contrat Régional de Bassin versant de l'Oudon et des mesures agro-environnementales territoriales pour les sous-bassins de l'Araize, le Chéran et le Misengrain.

Actions engagées dans le cadre du Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CRE) de l'Oudon (2007-2012).

Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien et de restauration (programmés sur 3 ans) des rivières Oudon, Araize et Sazée présentée par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (enquête publique en octobre 2007).

Mise à l'enquête publique des périmètres de protection du forage de la Marinière à Chazé Henry alimenté en partie par un pompage dans l'Araize.

Dans le cadre de la procédure des périmètres de protection, mise à jour de l'autorisation de prélèvement dans l'Araize à la Fontaudière en limitant à 14 l/s le débit de l'Araize en dessous duquel le prélèvement dans la rivière n'est plus autorisé et en autorisant les prélèvements que du 1^{er} décembre au 1^{er} mai.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Bourg l'Évêque en début d'année 2007.

Débit minimum mesuré à Chatelais le 2 juillet 2007 : 200 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Durant l'année 2007, trois pollutions ont été recensées sur le bassin versant de l'Araize :

- le 14 mars, rejet d'effluent d'élevage dans l'Araize à Pouancé.
- le 18 avril, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de La Roche à La Chapelle Hullin.
- le 18 avril, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de La Coulevraie à Grugé l'Hôpital.

✓ Perspectives et enjeux :

Travaux d'entretien et de restauration (programmés sur 3 ans) des rivières Oudon, Araize et Sazée exécutés par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.

Programme d'effacement de clapets mis en œuvre par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud avec dispositif d'évaluation.

Déclaration d'utilité publique pour l'alimentation en eau potable du SIAEP du Craonnais à partir de la rivière l'Araize.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 22,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 163 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Basse Rivière » à Sainte Gemmes d'Andigné (AELB - MEEDDAT) – Station RCS n° 131550

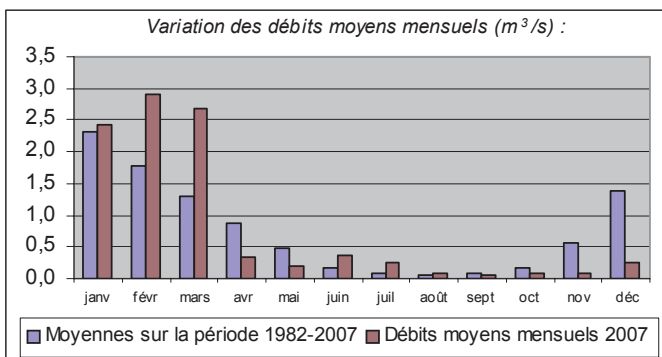
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Ste Gemmes d'Andigné [2]	Mauvaise (33)	Passable (43)	Très Mauvaise (14)	Bonne (63)	Passable (56)	Très Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Ste Gemmes d'Andigné [2]	2006	Passable (10/20)	2007	Passable (10,1/20)	2007	Passable (23,6)
Marans					2005	Mauvaise (31,4)

✓ **Débit :** à Sainte Gemmes d'Andigné

Module interannuel	0,773 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,049 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,920 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,812 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.

Cours d'eau tronçonné par 20 barrages.

Végétation de bordure absente sur la partie amont du cours.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ Mesures réglementaires :

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Argos et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau (chenalisation)	Nitrates, Pesticides et Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Marans validée (récépissé de déclaration du 5 juillet 2007).

Réalisation des travaux de la nouvelle station d'épuration de Loiré.

Validation du schéma directeur d'assainissement de Chazé sur Argos.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Un rejet d'effluent d'élevage a été observé le 18 janvier 2007 dans l'Hommée (affluent de l'Argos) à Vern d'Anjou.

✓ Perspectives et enjeux :

Réalisation des sites de sur-stockages du bassin versant de l'Argos.

Réalisation des travaux et mise en service des nouvelles stations d'épuration de Marans et de Gené.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Loiré (1^{er} semestre 2008).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 35 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 205 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,34 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « La Dronière » à Louerre (CG 49) – Station n° 133600
2. « L'Etang » à Saint Saturnin (CG 49) – Station n° 133800
3. « Petit Claye » à Murs Éigné (CG 49) – Station n° 133075

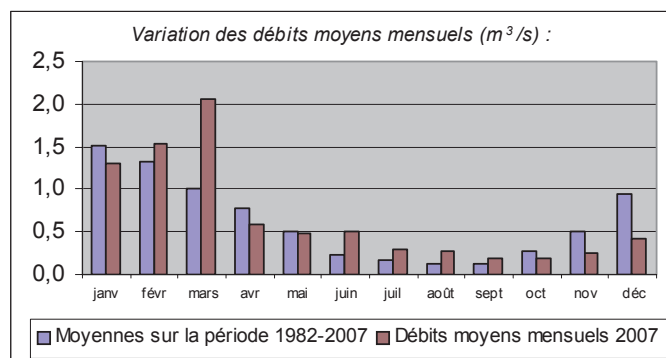
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Louerre [68]	1 : Bonne (70)	1 : Passable (42)	1 : Très Mauvaise (17)	1 : Passable (56)	1 : Très Bonne (80)	1 : Passable
Saint Saturnin [66]	2 : Passable (53)	2 : Passable (48)	2 : Mauvaise (21)	2 : Passable (53)	2 : Bonne (72)	2 : Mauvaise
Murs Éigné [70]	3 : Mauvaise (29)	3 : Mauvaise (39)	3 : Mauvaise (35)	3 : Passable (45)	3 : Bonne (77)	2 : Très Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Louerre [68]	2007	Bonne (14/20)				
Grézillé	2003	Mauvaise (6/20)			2003	Très Mauvaise (49,7)
Charcé St Ellier	2004	Passable (11/20)			2005	Passable (24,0)
Saint Saturnin [66]	2007	Bonne (14/20)			2005	Mauvaise (29,0)
Brissac Quincé	2005	Mauvaise (8/20)				
Vauchrézien	2002	Mauvaise (6/20)			2002	Mauvaise (28,2)
Soulaines sur Aubance [3]	2004	Bonne (13/20)				
Murs Éigné [70]	2007	Passable (9/20)			2004	Mauvaise (25,9)

✓ **Débit :** à Soulaines sur Aubance

Module interannuel	0,623 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,181 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,050 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,672 m ³ /s



Données : DIREN

✓ Commentaire général :

Cours d'eau très uniformisé, tronçonné par 42 barrages dont 20 sont effacés.
Les quatre derniers biefs sont sous influence des inondations de la Loire.
Insuffisance de la végétation des berges sur la majeure partie du cours d'eau.
Développement important de la Jussie sur les deux derniers kilomètres avant la confluence avec le Louet.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Pêche de loisirs importante

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.
Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Aubance et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Louet	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie, Hydrologie et Pesticides	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature du Contrat Régional des Bassins Versants du Layon et de l'Aubance le 20 mars 2007 garantissant le financement de 31 actions poursuivant les objectifs du SAGE.

Travaux de viabilisation de la zone d'activités des Fontenelles (43 hectares) à Brissac-Quincé (arrêté d'autorisation du 24 août 2004).

Les communes de Murs Éigné et de Grézillé ont lancé des programmes de diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des infrastructures.

Débit minimum mesuré à Louerre le 14 mai 2007 : 10 l/s.

Débit minimum mesuré à Saint Saturnin le 6 août 2007 : 130 l/s.

Débit minimum mesuré à Murs Éigné le 10 avril 2007 : 628 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Élaboration d'un Contrat Territorial sur le bassin de l'Aubance.

Elaboration d'un nouveau Contrat de Restauration et d'Entretien à l'échelle du bassin versant.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 85 km dont 64 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 1491 km² dont 1163 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,16 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont de Sorges - D 952 » aux Ponts de Cé (AELB - MEEDDAT) - Station RCS n° 104500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Les Ponts de Cé [59]	Passable (52)	Passable (50)	Passable (40)	Passable (57)	Passable (42)	Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
St Clément des Levées					2006	Mauvaise (33,3)
Brain sur l'Authion					2007	Passable (16,6)
Les Ponts de Cé [59]			2007	Passable (9,1)		

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Mise en place d'une station de jaugeage automatique du débit de l'Authion en amont du pont Bourguignon aux Ponts de Cé (exploitation par l'Entente Interdépartementale du Bassin de l'Authion).

✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée et tronçonnée par 8 barrages. Gestion hydraulique artificielle.

Rivière fortement dépendante des niveaux de la Loire et aux débits régulés.

Prolifération chronique de lentilles d'eau sur l'ensemble du cours.

Absence de végétation sur les rives.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de l'irrigation.

Pêche de loisirs importante.

✓ **Mesures réglementaires :**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000 modifié le 22 mai 2006).

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanién (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Authion (l'Authion au pont de Sorges, D952 aux Ponts de Cé) :

Objectifs de qualité		
NKJ (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DCO (mg/l)
3	120 (active)	40

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Authion et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain sur Allonnes	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	
L'Authion et ses affluents depuis Brain sur Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan	masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides	
L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire	masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides et Hydrologie	

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Autorisation temporaire groupée de prélèvements d'eau dans la rivière l'Automne pour la saison d'irrigation 2007 (arrêté préfectoral n° D3-2007-459 du 7 août 2007).

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Chaumont d'Anjou validée (récépissé de déclaration du 7 novembre 2007).

Travaux de curage des lagunes de Saint Mathurin sur Loire et de La Daguenière.

Travaux et mise en service en octobre 2007 de la nouvelle station d'épuration de La Ménitré.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Un rejet d'effluent d'élevage a été observé le 4 juillet 2007 dans l'Authion à Longué.

✓ **Perspectives et enjeux :**

Projet de réalisation (études en cours) d'une nouvelle station d'épuration à Beaufort en Vallée pour les eaux usées domestiques (séparation des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles).

Dossier global d'autorisation au titre du livre II titre 1^{er} du code de l'environnement pour les travaux d'entretien de l'Authion et de ses affluents.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 23 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 217,6 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 2,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Le Grand Verger » à Champtocé (CG 49) – Station n° 134750

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Champtocé [6]	Très Mauvaise (8)	Passable (55)	Mauvaise (39)	Passable (57)	Bonne (73)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Bécon les Granits	2003	Mauvaise (7/20)			2003	Passable (22,0)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique✓ **Commentaire général :**

Rivière circulant dans un environnement encaissé et forestier.

Lit et berges uniformes sur la partie amont du cours (jusqu'à Bécon les Granits) ; cours plus naturel en aval.

Cours d'eau sous l'influence de la Loire à partir de Champtocé (boire de Champtocé).

La qualité « matières organiques et oxydables » reste très mauvaise en 2007.

Déficit important en oxygène en été.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs sur la partie aval (boire de Champtocé).

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Romme (l'Auxence) et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Loire	Respect		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit minimum mesuré à Champtocé le 3 septembre 2007 : 110 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Études pour la réalisation de la déviation de Bécon-les-Granits et du Louroux-Béconnais.

Projet d'étude hydraulique du ruisseau du Tremblay pour son aménagement et la gestion des eaux pluviales dans l'agglomération de Bécon-les-Granits.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 18 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 55,2 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 3,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Tuvache » à Andrezé (CG 49) – Station n° 134890

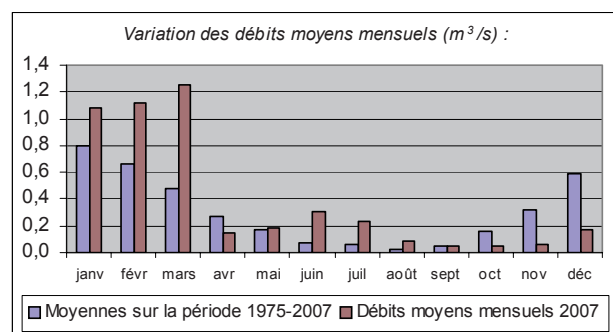
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Andrezé [56]	Passable (45)	Passable (46)	Mauvaise (28)	Mauvaise (38)	Bonne (76)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Andrezé [56]	2007	Mauvaise (8/20)			2004	Bonne (14,5)
Beaupréau					1998	Passable (16,2)

✓ **Débit :** à Andrezé

Module interannuel	0,305 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,045 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,250 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,395 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Caractéristiques morphodynamiques intéressantes.

Le cours d'eau se situe dans une zone d'élevage intensif.

Zone à forte pression azotée d'origine agricole (élevages).

Présomption de rejet direct du réseau communal d'Andrezé.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Beuvron et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Èvre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Validation du Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Èvre et de ses affluents par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.

Débit minimum mesuré à Andrezé les 3 septembre et 1^{er} octobre 2007 : 23 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Réalisation des travaux inscrits au Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Èvre et de ses affluents par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.

Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune d'Andrezé.

Construction d'une nouvelle station d'épuration à St Léger sous Cholet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27,5 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 116 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 1,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « La Poêle » à Avrillé (AELB - MEEDDAT) - Station RCS n° 132800

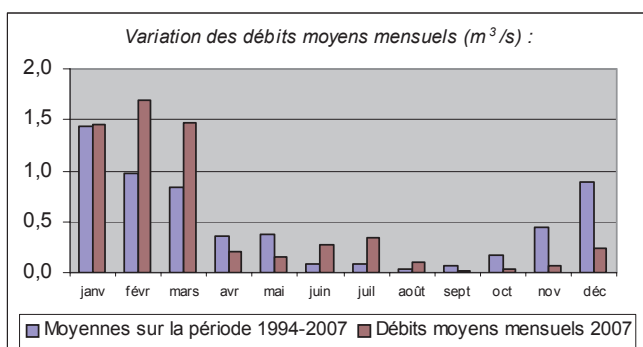
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Avrillé [7]	Mauvaise (30)	Passable (45)	Mauvaise (33)	Passable (53)	Passable (45)	Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
St Clément de la Place					2005	Très Mauvaise (37,7)
La Meignanne	2000	Mauvaise (5/20)			2000	Passable (20,1)
Avrillé [7]			2007	Passable (10,6)		

✓ **Débit : à Avrillé**

Module interannuel	0,477 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,022 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,700 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,509 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours dont le tiers aval est tronçonné par des clapets.
 Envasement important de l'étang St Nicolas (élargissement du cours d'eau avant son passage dans le parc de Balzac).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Loisirs à l'étang Saint Nicolas à Angers.
 Faible pression de pêche.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.
Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Brionneau et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Maine	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement), Hydrologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Réalisation des travaux pour l'aménagement de la queue de l'étang Saint Nicolas sur la commune d'Avrillé par Angers Loire Métropole.

Contournement autoroutier nord Angers : travaux de maîtrise des eaux pluviales et des risques de pollutions accidentelles (poursuite et fin des travaux débutés en 2005).

Travaux de création du parc d'activités communautaire Angers – Saint Léger des Bois.

Travaux de curage de la lagune de La Pouëze.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Étude pour le projet d'une nouvelle station d'épuration à La Pouëze (station actuelle arrivant à saturation).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 35 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 289 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,68 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « Le pont des Fées » à Baugé (CG 49) – Station n° 104100

2. « La Hussonnière » à Gée (AELB - MEEDDAT) – Station RCS n° 104200

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Baugé [69]	1 : Passable (55)	1 : Passable (54)	1 : Très Mauvaise (19)	1 : Bonne (61)	1 : Bonne (78)	1 : pas de mesure
Gée [54]	2 : Passable (49)	2 : Passable (52)	2 : Mauvaise (31)	2 : Bonne (60)	2 : Passable (56)	2 : Mauvaise

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Baugé [69]	2006	Mauvaise (23)
Gée [54]	2006	Passable (45)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Lasse					2004	Mauvaise (27,8)
Pontigné					1999	Passable (18,3)
Baugé [69]	2007	Bonne (13/20)			1998	Passable (20,9)
Vieil Baugé	2004	Mauvaise (8/20)			2004	Passable (22,9)
Gée [54]	2005	Passable (12/20)	2007	Passable (10,9)		

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée dès sa source et tronçonnée par 32 barrages. Seule une petite zone en amont de Baugé a conservé des caractères morphodynamiques et une ripisylve conforme.

De nombreux étangs captent les sources.

De nombreux bras secondaires existent avec des partiteurs de débit.

Présence de nombreux moulins.

L'impact de l'agriculture se fait sentir dès la source (forte teneur en nitrates).

Amélioration de la qualité matières phosphorées sur la partie aval du Couasnon.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante

✓ Mesures réglementaires :

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000 modifié le 22 mai 2006).

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanién (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'au Vieil Baugé	Doute de non atteinte		Macropolluants, Pesticides, Morphologie, Nitrates et Hydrologie
Le Couasnon et ses affluents depuis Vieil Baugé jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement) et Hydrologie	Pesticides et Nitrates

✓ Évènements significatifs de l'année :

Restauration du lit et des berges du Couasnon sur sa partie amont (achèvement des travaux) et sur sa partie médiane (début des travaux) dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE), avec effacement de barrages.

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Fontaine Milon validée (récépissé de déclaration du 29 novembre 2007).

Réalisation des travaux et mise en service en juin 2007 de la nouvelle filière boues (séchage solaire) de la station d'épuration de Baugé.

Débit minimum mesuré à Baugé le 5 juin 2007 : 146 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Étude pour le projet d'une nouvelle station d'épuration à Mazé (station actuelle arrivant à saturation).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 28 km

Superficie du bassin versant : 105 km²

Pente moyenne : 2,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont de la D 751 » à La Varenne - (AELB - MEEDDAT) – Station RCS n°136600

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Varenne [8]	Très Mauvaise (16)	Passable (51)	Mauvaise (38)	Passable (45)	Bonne (76)	Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Landemont	2001	Passable (9/20)				
La Varenne [8]			2007	Passable (11,3)		

✓ **Débit :**Données de la station limnigraphique de Landemont (pour mémoire) : débit moyen interannuel = 0,569 m³/s.

Cette station, en fonctionnement depuis 1973, a été supprimée en 1998.

✓ **Commentaire général :**

Protégé par une vallée encaissée, le lit de la Divatte est assez bien préservé et son fonctionnement hydro-sédimentaire est naturel. Seules les parties amont (près de la source) et aval (à la confluence) ont été recalibrées. Sur la moitié amont, tous les ouvrages sont détruits alors que les 4 restants sur la partie aval entraînent un ralentissement des écoulements.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs peu développée.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral D3-2004 n°238 du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Divatte et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ **Perspectives et enjeux :**

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de St Christophe la Couperie.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 65 km dont 11,5 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 958 km² dont 70 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,7 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Moulin de Douvy » à Montreuil Bellay (CG 49) – Station n° 102350

2. « Pont de St Just - D 162 » à Brézé (AELB - MEEDDAT) - Station RCS n°102400

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Montreuil Bellay [62]	1 : Bonne (60)	1 : Passable (50)	1 : Très Mauvaise (13)	1 : Bonne (65)	1 : Bonne (76)	1 : Passable
Brézé [9]	2 : Passable (52)	2 : Passable (59)	2 : Très Mauvaise (11)	2 : Bonne (79)	2 : Bonne (62)	2 : Bonne

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Montreuil Bellay [62]	2006	Bonne (69)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Montreuil Bellay [62]	2007	Bonne (13/20)				
Épieds					2006	Mauvaise (29,9)
Brézé [9]			2007	Passable (11,1)	2007	Très Mauvaise (50,5)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée, lit et berges uniformes (4 barrages dans le département).

Malgré la chenalisation, la végétation aquatique est diversifiée.

La qualité nitrates reste préoccupante.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante.

Quatre pompes destinés à l'irrigation sont autorisés (police de l'eau de la Vienne).

✓ **Mesures réglementaires :**

Police et gestion des eaux sur le bassin de la Dive du Nord et de la Petite Maine attribuée au Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire (arrêté inter-préfectoral n°DAPI-BCC-2007-665 du 26 octobre 2007).

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Dive jusqu'à sa confluence avec le Thouet	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie, Pesticides et Nitrates	

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Transfert de la police et de la gestion des eaux sur le bassin de la Dive du Nord et de la Petite Maine attribuée au Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire (arrêté inter-préfectoral n°DAPI-BCC-2007-665 du 26 octobre 2007).

Débit minimum mesuré à Montreuil Bellay le 10 septembre 2007 : 759 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ **Perspectives et enjeux :**

Lancement de l'étude diagnostic assainissement pour l'amélioration du système d'assainissement de Brézé.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 95 km dont 31 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 990 km² dont 193 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« La Grée » à Candé (CG 49) – Station n° 146350

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Candé [55]	Passable (40)	Passable (46)	Mauvaise (30)	Passable (49)	Très Bonne (80)	Pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

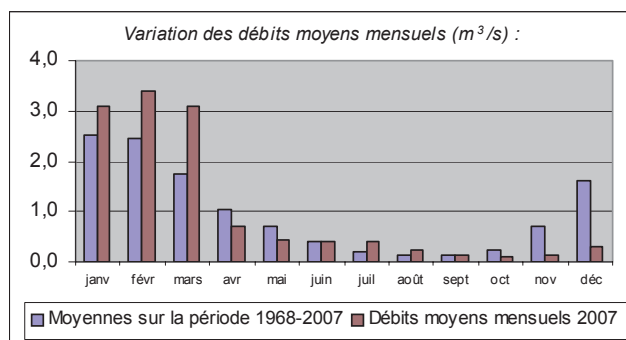
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Candé [55]	2005	Mauvaise (26)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Candé [55]	2007	Bonne (13/20)				
Freigné	2003	Passable (11/20)			2003	Passable (18,3)

✓ **Débit :** à Candé

Module interannuel	0,990 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,104 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,410 m ³ /s
Débit moyen de l'année	1,030 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Cours d'eau prenant sa source dans le département, de pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé.

Lits et berges uniformisés (7 clapets sur l'Erdre).

Végétation de bordure absente en amont et éparse en aval.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Erdre et ses affluents depuis sa source jusqu'au plan d'eau de l'Erdre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie et Macropolluants	

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Adoption du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire par la Commission Locale de l'Eau le 12 décembre 2007.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Candé en juin 2007.

Débit minimum mesuré à Candé le 5 novembre 2007 : 82 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ **Perspectives et enjeux :**

Poursuite de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'eutrophisation.

Étude pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration du Louroux-Béconnais.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 93 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 573 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,6 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « La Chaussée » à Trémentines (CG 49) – Station n° 134800

2. « Haute Brin » à Beaupréau (CG 49) – Station n° 134900

3. « Pont D 751 » à N.D. du Marillais - Saint Florent le Vieil (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n° 135000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Trémentines [57]	1 : Mauvaise (30)	1 : Mauvaise (30)	1 : Mauvaise (33)	1 : Très Mauvaise (5)	1 : Bonne (78)	1 : pas de mesure
Beaupréau [58]	2 : Passable (41)	2 : Passable (50)	2 : Mauvaise (32)	2 : Passable (43)	2 : Bonne (70)	2 : pas de mesure
St Florent le Vieil [10]	3 : Mauvaise (37)	3 : Passable (48)	3 : Mauvaise (32)	3 : Passable (52)	3 : Mauvaise (40)	3 : Passable

✓ **Qualité métaux :**

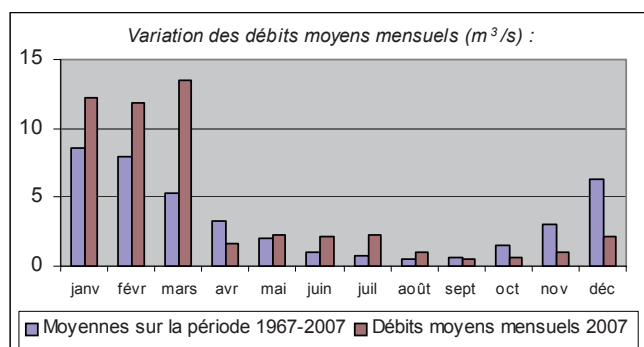
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Beaupréau [58]	2006	Mauvaise (36)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Trémentines [57]	2007	Passable (9/20)				
Le May sur Èvre	2001	Passable (11/20)				
Jallais	2002	Passable (9/20)			2002	Bonne (15,6)
Beaupréau [58]	2007	Bonne (15/20)				
Montrevault	2004	Passable (11/20)				
St Florent le Vieil [10]			2007	Passable (9,7)		

✓ **Débit :** à La Chapelle Saint Florent

Module interannuel	3,400 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,536 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	13,50 m ³ /s
Débit moyen de l'année	4,260 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière s'écoulant dans une vallée encaissée (largeur 20 m ; profondeur 3 m).

Lit et berges préservés, uniformisation par une quarantaine d'ouvrages sur l'ensemble du cours.

Ruptures d'écoulement régulièrement constatées en été.

Végétation de bordure équilibrée.

De nombreux systèmes d'épuration (stations et réseaux) fonctionnent mal et sont à l'origine d'une partie des problèmes de qualité.

Forte pression de l'élevage (pression azotée importante).

Rejet de phosphore à Trémentines où on note des déficits en oxygène dissous l'été.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Irrigation sur le bassin versant avec la création au cours de l'année 2005 de trois réserves d'eau (alimentation hivernale) d'un volume total de 367 103 m³.

Canoë kayak à l'aval.

Pression de pêche importante.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Èvre depuis sa source jusqu'à Beaupréau	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie du cours d'eau	
L'Èvre depuis Beaupréau jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie du cours d'eau	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Validation du Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Èvre et de ses affluents par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Jallais validée (récépissé de déclaration du 4 juin 2007).

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à La Chapelle Rousselin validée (récépissé de déclaration du 16 août 2007).

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration au Centre de loisirs de l'Étang des Noues - sur la commune de Nuaillé - validée (récépissé de déclaration du 5 décembre 2007).

Mise en service des stations d'épuration de Vezins (septembre 2007) et de Saint Pierre Montlimart (fin 2007).

Réalisation des travaux pour les stations d'épuration du May-sur-Evre, de Saint Rémy en Mauges et de La Jubaudière.

Débit minimum mesuré à Trémentines le 8 octobre 2007 : 18 l/s.

Débit minimum mesuré à Beaupréau le 1^{er} octobre 2007 : 200 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions ont été recensées sur le bassin versant de l'Èvre durant l'année 2007 :

- le 5 février, rejet d'eaux usées domestiques dans le ruisseau de La Boutouchère à Saint Florent le Vieil.
- le 8 mars, deux rejets d'effluents d'élevages dans la Trézenne à Saint Rémy en Mauges.

✓ Perspectives et enjeux :

Réalisation des travaux inscrits au Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Èvre et de ses affluents par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.

Mise en service prévue des stations d'épuration du May sur Èvre, de Saint Rémy en Mauges et de La Jubaudière.

Travaux et mise en service de la station d'épuration de Jallais.

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Trémentines.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 154 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « Amont du plan d'eau de Coulvée » à Chemillé (CG 49) – Station n° 133955

2. « Chauveau » à Saint Lambert du Lattay (AELB - MEEDDAT) – Station RCS n° 133960

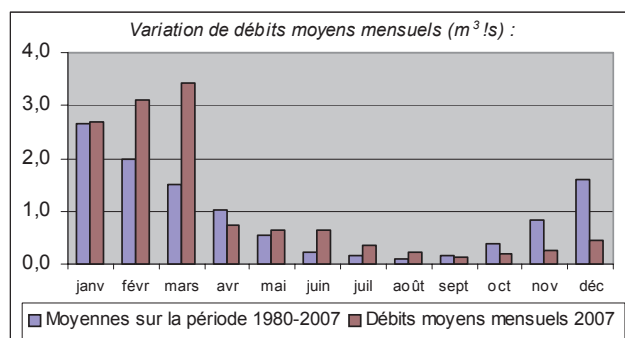
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chemillé [71]	1 : Très Mauvaise (12)	1 : Passable (50)	1 : Mauvaise (39)	1 : Passable (46)	1 : Bonne (69)	1 : Pas de mesure
St Lambert du Lattay [11]	2 : Mauvaise (33)	2 : Passable (43)	2 : Mauvaise (29)	2 : Passable (47)	2 : Bonne (69)	2 : Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
St Georges des Gardes	2000	Mauvaise (6/20)			2000	Passable (23,5)
Chemillé [71]					2005	Bonne (13,0)
St Lambert du Lattay [11]	2006	Bonne (15/20)	2007	Passable (10,5)		

✓ **Débit :** à Saint Lambert du Lattay

Module interannuel	0,930 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,137 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,420 m ³ /s
Débit moyen de l'année	1,064 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.

Rivière tronçonnée par une vingtaine de chaussées d'anciens moulins.

Vallée encaissée, les aménagements sont anciens (patrimoine intéressant).

Végétation de bordure équilibrée.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs importante.

Plan d'eau de Coulvée à Chemillé : valorisation touristique (baignade, pêche et camping).

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zone prioritaire pour le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Hyrôme et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Pesticides, Morphologie et Hydrologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Création du Syndicat Mixte du Bassin du Layon le 27 septembre 2007 regroupant les bassins de l'Hyrôme, du Layon et du Lys (en partie).

Signature du Contrat Régional des Bassins Versants (CRBV) du Layon et de l'Aubance le 20 mars 2007 garantissant le financement de 31 actions poursuivant les objectifs du SAGE.

Début de la réalisation d'un plan de désherbage à l'échelle de la Communauté de communes de la Région de Chemillé visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des infrastructures.

Arrêté d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du 22 mai 2007 de la biscuiterie de Saint Georges des Gardes pour la mise en place d'un nouveau système d'assainissement (pré traitement).

Travaux de restructuration des réseaux et de la nouvelle station d'épuration de Saint Lambert du Lattay.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau et début des travaux pour l'extension du Parc d'activités des 3 Routes à Chemillé (arrêté préfectoral du 28 septembre 2007).

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions ont été recensées en 2007 sur le bassin versant de l'Hyrôme :

- le 4 mai, rejet d'effluent d'élevage dans un sous affluent de l'Hyrôme à Saint Lézin.
- le 18 septembre, rejet d'effluent d'origine organique dans le ruisseau l'Aubance à Saint Lézin.

✓ Perspectives et enjeux :

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saint Lambert du Lattay.

Mise en place du pré traitement des effluents industriels de la biscuiterie de Saint Georges des Gardes et mise en service d'une nouvelle station d'épuration de St Georges des Gardes.

Pose d'un moine sur la retenue de Coulvée dans le cadre du CRRV Layon Aubance pour restituer dans l'Hyrôme des eaux plus fraîches.

Élaboration d'un nouveau Contrat Restauration Entretien (CRE) du bassin versant du Layon.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 24 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 95,3 km² (la totalité en Maine en Loire)

Pente moyenne : 4,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« L'Archerue » à Chaudfond sur Layon (CG 49) – Station n° 134200

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chaudfond sur Layon [60]	Mauvaise (26)	Passable (54)	Mauvaise (39)	Passable (49)	Bonne (72)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Ste Christine					2006	Très Mauvaise (39,8)
Neuvy en Mauves	2003	Bonne (13/20)			2004	Passable (17,3)
Chaudfond sur Layon [60]	2007	Passable (12/20)				

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

C'est une des rares rivières du département à ne pas avoir subi de recalibrage.

Lit et berges diversifiés.

Végétation de bordure équilibrée.

Les débits d'étiage n'étant pas trop sévères, la qualité devrait être meilleure que celle constatée par les analyses.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Jeu et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Respect des objectifs		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature du Contrat Régional des Bassins Versants (CRBV) du Layon et de l'Aubance le 20 mars 2007 garantissant le financement de 31 actions poursuivant les objectifs du SAGE.

Début de la réalisation d'un plan de désherbage à l'échelle de la Communauté de communes de la Région de Chemillé visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des infrastructures.

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Jumellière.

Débit minimum mesuré à Chaudefonds sur Layon le 11 septembre 2007 : 33 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'hydrocarbures a été recensée le 25 juillet 2007 dans le ruisseau du Pas Chevreau à Bourgneuf en Mauges.

✓ Perspectives et enjeux :

Élaboration d'un nouveau Contrat Restauration Entretien (CRE) du bassin versant du Layon.

Étude pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Sainte Christine.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 62 km dont 43 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 380 km² dont 300 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« La Moutonnerie » à Longué (AELB - MEEDDAT) – Station RCS n° 103950

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Longué [53]	Passable (47)	Passable (46)	Mauvaise (37)	Bonne (60)	Bonne (70)	Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Vernantes					1999	Bonne (13,0)
Longué [53]			2007	Passable (10,9)	2007	Passable (18,9)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes ; rivière recalibrée.

Végétation de bordure absente à éparse essentiellement sur la partie aval du cours d'eau.

Rivière tronçonnée par de nombreux ouvrages.

De nombreux bras secondaires avec partiteurs de débit.

Régime hydrologique artificiel, débit réservé du barrage de Rillé fixé à 175 l/s.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche moyenne.

Irrigation agricole.

✓ **Mesures réglementaires :**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000 modifié le 22 mai 2006).

Arrêté du 29 novembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du val d'Authion.

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanien (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Ménard	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides et Hydrologie	
Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Ménard jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Hydrologie	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'eaux usées domestiques a été recensée le 2 juillet 2007 dans le ruisseau de La Douère à Vernantes.

✓ Perspectives et enjeux :

Étude et vidange du barrage de Rillé programmée en 2008 pour la visite décennale de l'installation.

Amélioration du système d'assainissement de la commune de Longué-Jumelles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 90 km dont 84 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1070 km² dont 995 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Le Mureau » à Cléré sur Layon (AELB - MEEDDAT) - Station RCS n°133200
2. « Pont sur la D 167 » à Martigné Briand (CG 49) – Station n°133550
3. « Pont sur la D 209 » à Bézigon - St Lambert du Lattay (AELB - MEEDDAT) - Station RCS n° 134000
4. « La Pierre St Morille » à Chaudfond sur Layon (CG 49) – Station n°134010

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cléré sur Layon [65]	1 : Très Mauvaise (6)	1 : Passable (55)	1 : Passable (54)	1 : Bonne (65)	1 : Bonne (78)	1 : Bonne
Martigné Briand [51]	2 : Mauvaise (20)	2 : Passable (48)	2 : Mauvaise (38)	2 : Passable (51)	2 : Bonne (74)	2 : Très Mauvaise
St Lambert du Lattay [14]	3 : Mauvaise (37)	3 : Passable (50)	3 : Mauvaise (33)	3 : Passable (50)	3 : Passable (45)	3 : Passable
Chaudfond sur Layon [72]	4 : Passable (45)	4 : Passable (50)	4 : Mauvaise (34)	4 : Passable (54)	4 : Bonne (65)	4 : pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Cléré sur Layon [65]	2006	Passable (45)

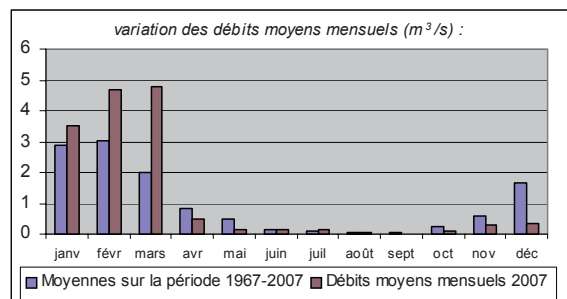
✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Cléré sur Layon [65]	2006	Bonne (16/20)	2007	Passable (11,6)	2001	Mauvaise (26)
Nueil sur Layon	2001	Mauvaise (6/20)			2007	Très Mauvaise (42,2)
Les Verchers sur Layon	2002	Mauvaise (6/20)			2005	Mauvaise (33,3)
Concourson sur Layon	2002	Passable (9/20)			2007	Mauvaise (28,3)
St Georges sur Layon	2000	Passable (9/20)				
St Lambert du Lattay [14]	2006	Passable (12/20)	2007	Passable (10,3)		

✓ **Débit :**

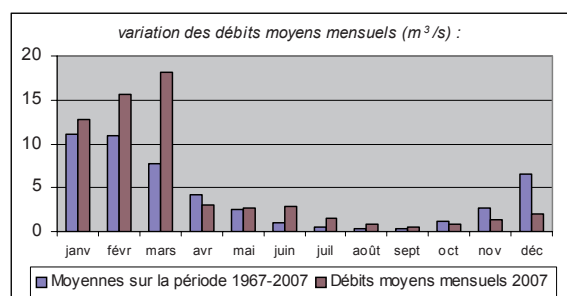
à St Georges sur Layon (Données : DIREN)

Module interannuel	0,999 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,016 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	4,800 m ³ /s
Débit moyen de l'année	1,225 m ³ /s



à St Lambert du Lattay (Données : DIREN)

Module interannuel	4,080 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,478 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	18,10 m ³ /s
Débit moyen de l'année	5,190 m ³ /s



✓ Commentaire général :

Lit et berges uniformes (tronçonnage par une cinquantaine de clapets sur l'ensemble du cours).

Végétation de bordure absente à éparse en aval, plus équilibrée en amont.

Fortes teneurs en produits phytosanitaires observées épisodiquement.

Impact de la station d'épuration de Thouarcé (absence de déphosphatation ; absence de système de stockage des boues).

Impact des rejets de nombreuses petites stations d'épuration sur le bassin versant du Layon.

Impact qualitatif et quantitatif du plan d'eau de Beaurepaire.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Fort pression de pêche.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans le Layon, pour la saison d'irrigation 2007, dans l'attente de la réalisation de solutions de substitution pour les rosiéristes de Doué la Fontaine : arrêté préfectoral D3-2007 n° 313 du 5 juin 2007.

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Layon (le Layon à St Lambert du Lattay à "Bézigon", D.209) :

Objectifs de qualité						Objectifs de quantité		
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	COD (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
25	0,3	60	6	5	0,5	0,087	0,050	0,030

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masses d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides
Le Layon depuis la confluence du Lys jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Création du Syndicat Mixte du Bassin du Layon le 27 septembre 2007 regroupant les bassins de l'Hyrôme, du Layon et du Lys (en partie).

Signature du Contrat Régional des Bassins Versants (CRBV) du Layon et de l'Aubance le 20 mars 2007 garantissant le financement de 31 actions poursuivant les objectifs du SAGE.

Plusieurs collectivités du bassin ont engagé des actions visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires (achat de matériel, plans de désherbage) : Communauté de communes des Coteaux du Layon, Communauté de communes de la Région de Chemillé et Doué la Fontaine.

Réalisation des travaux d'aménagement du plan d'eau de Chalonnes sur Loire (clapet basculant, passe à poissons pour le brochet et passe à poissons pour l'anguille).

Fin des travaux de la station d'épuration de la distillerie de Thouarcé.

Étude et travaux d'amélioration de la station d'épuration à Chavagnes validée (récépissé de déclaration du 2 juillet 2007).

Après la réhabilitation de la station d'épuration de « Mont » en 2005, étude pour la restructuration de la station d'épuration du « bourg » de la commune de Faye d'Anjou validée (récépissé de déclaration du 5 mars 2007).

Mise en service de la nouvelle station d'épuration à Ambillou Château.

Validation des schémas directeurs d'assainissement de Champ sur Layon, de Tigné et de Thouarcé.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'effluent d'origine viticole a été recensée le 2 octobre 2007 dans un affluent du Layon à Faye d'Anjou.

✓ Perspectives et enjeux :

Élaboration d'un nouveau Contrat Restauration Entretien (CRE) du bassin versant du Layon.

Élaboration d'un Contrat Territorial sur le sous-bassin du Layon moyen.

Travaux et mise en service en 2008 de la nouvelle station d'épuration de Cossé d'Anjou.

Études pour l'amélioration du système d'assainissement des communes de Melay, de Valanjou et de Faveraye Machelles.

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration et amélioration de la filière boues à Thouarcé.

Travaux de réalisation de 5 réserves de substitution pour irrigation par les rosiéristes de Doué La Fontaine.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 311 km dont 43 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 7925 km² dont 655 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 135 » à Lézigné (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°110000
2. « prise d'eau station - Matheflon » à Seiches sur le Loir – (DDASS 49)

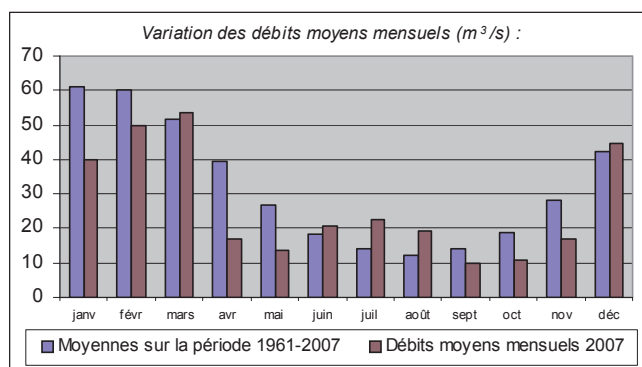
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Lézigné [15]	1 : Bonne (62)	1 : Passable (57)	1 : Mauvaise (27)	1 : Bonne (69)	1 : Bonne (74)	1 : Passable
Seiches sur le Loir [16]	2 : Passable (47)	2 : Passable (59)	2 : Mauvaise (37)	2 : Bonne (66)	2 : Passable (51)	2 : Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Lézigné [15]			2007	Passable (10,9)		
Corzé					2005	Bonne (12,0)

✓ **Débit : à Durtal**

Module interannuel	32,3 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	10,0 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	53,7 m ³ /s
Débit moyen de l'année	26,6 m ³ /s



Données DIREN

✓ **Commentaire général :**

Domaine Public Fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Largeur moyenne du cours : 45 m ; profondeur : 3 m

Rivière tronçonnée par 12 barrages en Maine et Loire. Berges relativement bien préservées.

Végétation de bordure équilibrée.

L'eutrophisation est importante et précoce (dès le mois de mars).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable à Durtal, Seiches sur le Loir et Briollay.

Présence d'une baignade dans le Loir à Villevêque.

Pêche de loisirs importante.

Les prélèvements d'eau directs dans le Loir sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5).

✓ Mesures réglementaires :

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée du Loir (arrêté préfectoral D3-2005 n°829 du 29 novembre 2005).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanien (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Loir (le Loir à la prise A.E.P., D.135 à Lézigné) :

Objectifs de qualité					Objectifs de quantité
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	COD (mg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)
25	0,2	120	6	1	7,300

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Loir jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Nitrates, Morphologie et Pesticides	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Élaboration en cours du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Loir. Recrutement d'une animatrice en juillet 2007.

Accord de principe du département de Maine-et-Loire en décembre 2007 sur le transfert du domaine public fluvial du Loir et de ses annexes hydrauliques, ainsi que des missions associées, représentant un linéaire d'environ 65 km de rivière. Cet accord devra être confirmé en 2008 après examen détaillé des conditions de ce transfert, pour une application début 2009.

Dépôt des dossiers de mise à l'enquête publique des périmètres de protection des prises d'eau de Durtal et Briollay (enquêtes publiques réalisées au 1^{er} trimestre 2008).

Achèvement des études préalables à la modernisation des usines d'eau alimentées par les deux prises d'eau. Prise en compte des conditions de rejet des eaux de lavage des filtres et purges des décanteurs.

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Beauvau validée (récépissé de déclaration du 27 avril 2007).

Étude de réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Corzé validée (récépissé de déclaration du 26 mai 2007).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau de la zone d'activités « Les Portes de l'Anjou » (90 hectares) à Durtal (arrêté préfectoral du 22 février 2007).

Étude d'aménagement d'une frayère à brochets sur la commune de Lézigné réalisée par la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (récépissé du 16 octobre 2007).

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Un rejet d'effluent d'élevage a été observé le 23 février 2007 à Clefs dans le ruisseau du Mélinais, affluent du Loir.

✓ Perspectives et enjeux :

Autorisation au titre de la loi sur l'eau du Parc d'activités Angers-Marcé (67 hectares) à Marcé.

Finalisation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des 2 captages d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable (Durtal et Briollay).

Réalisation d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Durtal avec déplacement de la prise d'eau plus en amont.

Travaux d'amélioration de la station d'épuration de Seiches sur le Loir.

Amélioration du système d'assainissement de la commune de Clefs.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 1012 km dont 94 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 115000 km²

Pente moyenne : 0,21 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Pont D 55 » à St Mathurin – (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°103200

2. « Prise eau station » aux Ponts de Cé – (DDASS 49)

3. « L'Alleud - pont 210 » à La Possonnière - (DDE44/CQE) – Station n°134500

4. « Pont D 15 » à Montjean – (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°134700

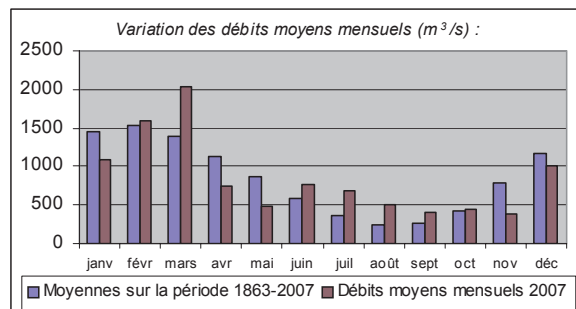
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
1 : St Mathurin [24]	1 : Passable (52)	1 : Passable (59)	1 : Passable (51)	1 : Bonne (71)	1 : Bonne (60)	1 : Bonne
2 : Les Ponts de Cé [19]	2 : Passable (44)	2 : Bonne (71)	2 : Passable (51)	2 : Bonne (65)	2 : Passable (56)	2 : Bonne
3 : La Possonnière [20]	3 : Passable	3 : Passable (56)	3 : Passable (44)	3 : Bonne (68)	3 : Bonne (66)	3 : pas de mesure
4 : Montjean [18]	4 : Passable (56)	4 : Passable (58)	4 : Mauvaise (39)	4 : Bonne (61)	4 : Bonne (76)	4 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Saumur [23]			2001	Passable (11,3)		
Gennes					2007	Très Bonne (4,5)
St Mathurin [24]			2007	Passable (11,3)		
Montjean sur Loire [18]			2007	Passable (12,0)	2007	Très Bonne (5,8)

✓ **Débit :** à Montjean

Module interannuel	852 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	380 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2030 m ³ /s
Débit moyen de l'année	846 m ³ /s



(Données : DIREN)

✓ **Commentaire général :**

En Maine et Loire, le régime hydrologique de la Loire est soutenu en période d'étiage par les apports amonts des barrages de Naussac et Villerest. Ainsi, le QMNA5 de la Loire à la station hydrométrique de Montjean est passé de 127 m³/s à 150 m³/s.

Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau dus aux anciennes extractions importantes de granulats. Avec la fin des extractions de granulats du lit mineur, on observe une tendance à la stabilisation de la ligne d'eau d'étiage mais ce phénomène récent reste à confirmer.

Berges préservées et végétation de bordure équilibrée hormis dans les secteurs urbains.

De nombreuses annexes hydrauliques (boires) sont en cours de réhabilitation. Les bras de Loire sont entretenus pour favoriser la remobilisation du sable au moment des crues afin de contribuer au réhaussement de la ligne d'eau.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau dans la Loire pour la production d'eau potable aux Ponts de Cé et de 14 captages ou champs captant dans la nappe alluviale.

Alimentation de l'Authion : prélèvements en Loire autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m³/s à Montjean) pour 3 m³/s en Maine-et-Loire et 0,5 m³/s en Indre-et-Loire.

Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels) et navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Plan Loire Grandeur Nature 2000-2006.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals de Saint Georges, Chalonnes sur Loire et Montjean sur Loire (arrêté préfectoral D3-2003 n°690 du 15 septembre 2003).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral D3-2004 n°238 du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Police et gestion des eaux sur la Loire et ses zones inondables adjacentes en aval de Bouchemaine attribuées à la DDE de Loire-Atlantique (arrêté n° DAPI/BCC/2007-173 du 2 mars 2007), la police et gestion des eaux sur la Loire en amont de Bouchemaine étant attribuées au Service Départemental de la Police de l'Eau du Maine-et-Loire.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine	Respect des objectifs		
La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	
Le Louet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Doute		Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Adoption du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire par la Commission Locale de l'Eau le 12 décembre 2007.

Mise en service de la station d'alerte sur la Loire au niveau de la prise d'eau des Ponts de Cé dans le fleuve.

Enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique l'aménagement de la fosse de Sorges en réserve d'eau brute pour la production d'eau potable de l'agglomération angevine.

Réalisation d'un nouveau puits à drain rayonnant sur le site du champ captant du Boulet à St Rémy la Varenne pour l'alimentation en eau potable du syndicat de Coutures.

Avis des hydrogéologues agréés pour la mise en œuvre des périmètres de protection du champ captant du Petit Puy dans les alluvions de la Loire à Saumur en poursuite des études préalables (15 février 2007) et du champ captant de l'Île Ragot à Montjean sur Loire (septembre 2007).

Lancement d'une étude destinée à localiser un nouveau site de pompage dans les alluvions de la Loire pour l'alimentation en eau potable de St Florent le Vieil.

La cellule d'alerte aux pollutions accidentelles en Loire, opérationnelle depuis 2006, a été sollicitée à 12 reprises en 2007 pour des pollutions affectant la Loire ou ses affluents. Sa réactivité a permis d'apporter une réponse sans délai vis-à-vis des risques de pollution des ressources en eau potable. Lancement fin 2007 de la consultation pour le renouvellement des prestataires chargés de l'animation de la cellule.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration commune aux agglomérations de Montjean sur Loire et La Pommeraye et de celle de La Possonnière.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions ont été recensées durant l'année 2007 sur les bassins versants de la Loire et [du Louet](#) :

- le 5 janvier, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de la Fontaine Ariel à Saint Florent le Vieil.
- le 17 janvier, [rejet de matières en suspension dans le ruisseau de la Planche à Mozé sur Louet](#).
- le 6 juin, [rejet d'hydrocarbures dans le Louet à Rochefort sur Loire](#).

✓ Perspectives et enjeux :

Réalisation des travaux nécessaires à l'utilisation de la fosse de Sorges.

Aboutissement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des ressources en eau de Saumur, du Syndicat des Eaux de Loire (champ captant de Montjean sur Loire) et de St Florent le Vieil.

Travaux sur les stations d'épuration de Murs Éigné, St Florent le Vieil, Chalonnes sur Loire, Champtoceaux, Montsoreau et Fontevraud.

Plan Loire Grandeur Nature III : restauration des boires de la Loire (Contrat Restauration Entretien en cours d'élaboration 2008-2012).

[Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.](#)

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 30 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 125 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 4,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont sur la D 408 » à Aubigné sur Layon (CG 49) – Station n°133650

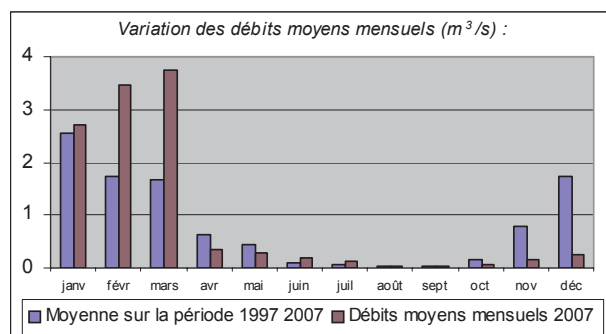
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Aubigné sur Layon [27]	Mauvaise (35)	Passable (42)	Mauvaise (27)	Mauvaise (30)	Bonne (65)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Coron					2006	Très Mauvaise (38,4)
St Hilaire du Bois	2001	Passable (12/20)			2001	Mauvaise (27,8)
Vihiers	2003	Mauvaise (8/20)			2003	Passable (22,6)
Aubigné sur Layon [27]	2006	Passable (9/20)				

✓ **Débit :** à Aubigné sur Layon

Module interannuel	0,828 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,018 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,760 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,950 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers.

Végétation de bordure équilibrée.

Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage au barrage du plan d'eau de Vihiers.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche sur le cours d'eau.

Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lys et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Création du Syndicat Mixte du Bassin du Layon le 27 septembre 2007 regroupant les bassins de l'Hyrôme, du Layon et du Lys (en partie).

Signature du Contrat Régional des Bassins Versants (CRBV) du Layon et de l'Aubance le 20 mars 2007 garantissant le financement de 31 actions poursuivant les objectifs du SAGE.

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Montilliers validée (récépissé de déclaration du 29 août 2007).

Mise en œuvre fin 2007 d'un bassin tampon sur le réseau de collecte des eaux usées de Vihiers.

Débit minimum mesuré à Aubigné sur Layon en août, septembre et novembre 2007 : 89 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : Pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Élaboration d'un nouveau Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) à l'échelle du bassin versant.

Amélioration des structures d'assainissement de la commune de Coron.

Travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Montilliers.

Étude pour l'amélioration du fonctionnement par temps de pluie du système d'assainissement de Vihiers.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 22314 km²

Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Amont seuil de Maine » à Angers (CG 49) – Station n° 132900
2. « Embarcadere rive droite en amont du pont D 112 » à Bouchemaine – (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°133000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Angers [28]	1 : Passable (50)	1 : Passable (43)	1 : Mauvaise (36)	1 : Passable (59)	1 : Bonne (78)	1 : Pas de mesure
Bouchemaine [29]	2 : Passable (51)	2 : Passable (52)	2 : Mauvaise (29)	2 : Passable (59)	2 : Bonne (69)	2 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Ste Gemmes sur Loire					2004	Passable (18,2)
Bouchemaine [29]			2007	Passable (11,3)		

✓ **Débit :**

Existence de stations hydrométriques automatiques (radars) aux ponts de Basse Chaîne et Haute Chaîne à Angers mesurant seulement les hauteurs d'eau.

Mise en service de la station de mesure de débit en continu à l'aval du pont de la Haute Chaîne à Angers (juin 2007).

✓ **Commentaire général :**

Rivière de 11 km constituée par la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir.

Domaine public fluvial navigable au cours fortement urbanisé hormis dans le secteur du marais de la Baumette.

Seuil sur la Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).

Subit l'influence de l'agglomération d'Angers (rejets azotés en particulier au niveau de la station d'épuration et rejets par le réseau pluvial).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation, loisirs nautiques, promenade.

Site naturel des Basses Vallées Angevines en amont immédiat d'Angers et en aval.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs de qualité au point nodal du SDAGE pour la rivière Maine (la Maine à Bouchemaine sur la D112) :

Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)
0,25	120	1

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Maine depuis Angers jusqu'à sa confluence avec la Loire	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires		Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Transfert de la propriété du domaine public fluvial de l'État des rivières la Maine et la Vieille Maine au Conseil Général de Maine-et-Loire (arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n° SGAR/DRE/693 du 26 décembre 2007) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mise en service de la station de mesure de débit en continu à l'aval du pont de la Haute Chaîne à Angers (juin 2007).

Contournement autoroutier nord Angers : travaux de maîtrise des eaux pluviales et des risques de pollutions accidentelles (poursuite et fin des travaux débutés en 2005).

Études au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la 1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération angevine validées le 22 février 2008 (récépissé de déclaration et autorisation temporaire de travaux).

Début des travaux de réalisation de la future station d'épuration de La Baumette (285 000 équivalents-habitants) à Angers (autorisation préfectorale du 28 juillet 2006).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau modifiant le plan d'épandage de la station d'épuration de La Baumette à Angers (arrêté préfectoral du 10 juillet 2007).

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Fin des travaux à la station d'épuration de la Baumette à Angers.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 195 km dont 37 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 5590 km² dont 242 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,19 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « **Prise d'eau station - Chauvon** » au Lion d'Angers – (DDASS 49)
2. « **Pont de la D 768** » à Montreuil Juigné – (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°132500

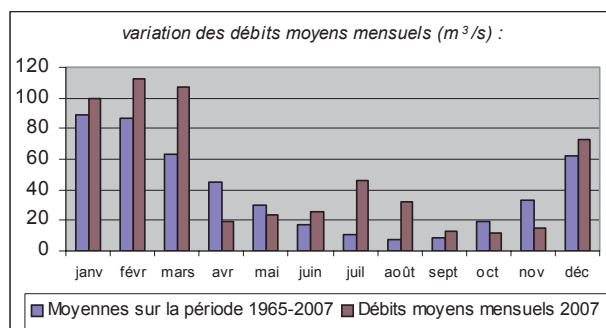
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Lion d'Angers [33]	1 : Passable (46)	1 : Passable (59)	1 : Mauvaise (30)	1 : Passable (59)	1 : Passable (48)	1 : Bonne
Montreuil Juigné [34]	2 : Passable (44)	2 : Passable (55)	2 : Mauvaise (28)	2 : Bonne (67)	2 : Bonne (66)	2 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Daon [30]			2006	Passable (9,4)		
Grez Neuville					2005	Mauvaise (30,8)
Montreuil Juigné [34]			2007	Passable (10,3)		

✓ **Débit :** à Chambellay

Module interannuel	39,3 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	12,2 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	112 m ³ /s
Débit moyen de l'année	48,2 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit tronçonné par de nombreux barrages et écluses (8 sur le cours en Maine et Loire).

Berges parfois artificialisées et végétation de bordure plutôt bien équilibrée.

Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage.

Soutien d'étiage en Mayenne au barrage de St Fraimbault à 2 m³/s.

Rivière déjà de qualité dégradée à son entrée dans le département.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable au Lion d'Angers.

Présence d'une baignade à Chambellay et d'activités nautiques à La Jaille Yvon.

Les prélèvements d'eau directs dans la Mayenne sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5).

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation de plaisance.

Plan migrateur.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.
Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2007.

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Mayenne (la Mayenne à l'amont immédiat de la confluence Mayenne-Oudon) :

Objectifs de qualité				Objectifs de quantité	
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)
40	0,25	120	1	3,100	1,000

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Mayenne jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires		Pesticides, Hydrologie et Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2007.

Transfert de la propriété du domaine public fluvial de l'État de la rivière la Mayenne au Conseil Général de Maine-et-Loire (arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n° SGAR/DRE/693 du 26 décembre 2007) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Réalisation de travaux de restauration des boires de « Ragon » et de « La Varenne » au Lion d'Angers.

Absence de fort développement algal dans la Mayenne en été 2007, contrairement aux années précédentes.
Fermeture à deux reprises durant l'été 2007 de la baignade de Chambellay due à la mauvaise qualité bactériologique de l'eau consécutive à des précipitations.

Poursuite des travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et études pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration au Lion d'Angers.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'hydrocarbures a été recensée le 7 juillet 2007 dans la Mayenne à Montreuil Juigné.

✓ Perspectives et enjeux :

Élaboration du Contrat Régional de Bassin Versant.

Mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau de Chauvon au Lion d'Angers.

Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau de la nouvelle station d'épuration du Lion d'Angers.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 66 km dont 30,5 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 382 km² dont 323 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 2,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Barrage de Ribou » à Cholet – (DDASS 49)
2. « Gai Vallons » à Roussay – (CG 49) – Station n° 142300
3. « Moulin de Fromont » à St Crespin sur Moine – (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°143000
4. **Le Trézou : « La Pétonnière » à Mazières en Mauges – (CG 49) – Station n° 141295**

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cholet [37]	1 : Mauvaise (24)	1 : Passable (53)	1 : Passable (47)	1 : Bonne (63)	1 : Mauvaise (38)	1 : Bonne
Roussay [74]	2 : Passable (41)	2 : Passable (46)	2 : Mauvaise (38)	2 : Passable (53)	2 : Bonne (60)	2 : pas de mesure
St Crespin sur Moine [36]	3 : Mauvaise (32)	3 : Passable (49)	3 : Mauvaise (32)	3 : Passable (50)	3 : Mauvaise (39)	3 : Passable
Le Trézou à Mazières [76]	4 : Mauvaise (22)	4 : Passable (43)	4 : Mauvaise (37)	4 : Passable (40)	4 : Bonne (78)	4 : pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

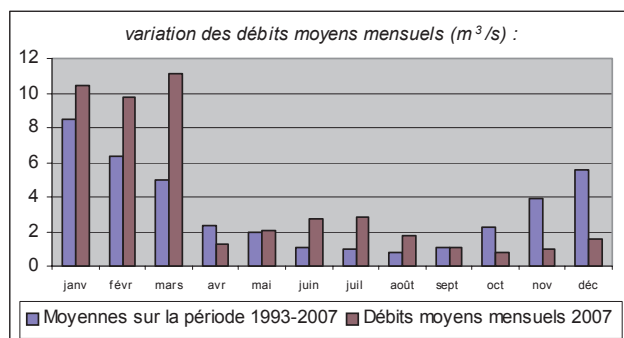
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
La Moine à Roussay [74]	2007	Mauvaise (36)
Le Trézou à Mazières [76]	2007	Passable (43)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Maulévrier					1999	Mauvaise (35,8)
Cholet					2006	Mauvaise (29)
Roussay [74]	2007	Passable (9/20)				
St Crespin sur Moine [36]	2004	Bonne (14/20)	2007	Passable (9,7)	2007	Mauvaise (30,7)

✓ **Débit :** à Saint Crespin sur Moine (Données : DIREN)

Module interannuel	3,310 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,798 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	11,10 m ³ /s
Débit moyen de l'année	3,860 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges retouchés irrégulièrement sur la majeure partie du cours, hormis sur quelques rares secteurs encore préservés et bien végétalisés (uniformisation du cours par environ 25 chaussées).

Végétation de bordure équilibrée sur certains secteurs, mais absente sur d'autres (programme d'entretien des berges réalisé).

Soutien d'étiage de 200 l/s à partir du barrage de Ribou (Cholet).

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable dans le barrage du Ribou à Cholet.

Base de loisirs sur le Ribou (activités nautiques).

Forte pression de pêche.

Forte pression de l'irrigation sur la Moine dont la partie aval Cholet est ré-alimentée par les barrages Ribou-Verdon.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise par arrêté préfectoral du 25 février 2005.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Autorisation exceptionnelle par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 d'utilisation du barrage du Ribou pour la production d'eau potable après avis du ministère de la santé. Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection : 8 août 2006.

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine (arrêté préfectoral du 26 juin 2006).

Autorisation temporaire groupée de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine, pour la saison d'irrigation 2006-2007 (arrêté préfectoral du 19 juin 2006 D3-2007-311 du 5 juin 2007).

Autorisation temporaire groupée de prélèvements d'eau sur la Moine en aval des retenues du Ribou et du Verdon, pour la saison d'irrigation 2007 (arrêté préfectoral D3-2007-312 du 5 juin 2007).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Moine et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du moulin Ribou	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Macropolluants
La Moine et ses affluents depuis la retenue du moulin Ribou jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Nantaise	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie et Macropolluants	Hydrologie
<u>Le Trézou et ses affluents depuis la source jusqu'au moulin de Ribou</u>	<u>Respect des objectifs</u>		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Eutrophisation importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage de Ribou le 8 octobre 2007 = 252 938 cellules par millilitre ;
- pic mesuré de toxines d'algues le 27 août 2007 = 13,6 microgrammes par litre.

Mise en œuvre des mesures associées au plan de gestion et à la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau de Ribou.

Expérimentation de l'abaissement d'ouvrages entre le lac de Ribou et Cholet pour la période 2006-2009.

Visite décennale du barrage du Verdon à Cholet réalisée en octobre 2007.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le raccordement des effluents de Mazières en Mauges sur la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet (arrêté préfectoral du 15 février 2007).

Débit minimum mesuré sur le Trézou à Mazières en Mauges en octobre et novembre 2007 : 1 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions ont été recensées durant l'année 2007 sur le bassin versant de la Moine :

- le 23 avril, rejet d'hydrocarbures vers le ruisseau de l'Aiguefou à Saint Germain sur Moine.
- le 28 septembre, rejet d'eaux usées domestiques dans le ruisseau de la Godinière à Cholet.

✓ Perspectives et enjeux :

Contrat d'entretien et de restauration de la Moine présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Moine (SIAM) dans le cadre du Contrat Restauration Entretien du bassin de la Sèvre Nantaise.

Fin des travaux à la station d'épuration de Saint Crespin sur Moine.

Raccordement des effluents de La Séguinière sur la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet.

Optimisation du traitement de la station d'épuration de Maulévrier en période pluvieuse.

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Toutlemonde.

Poursuite des travaux d'assainissement à Yzernay (mise en séparatif progressive des réseaux et projet de construction d'une nouvelle station d'épuration).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 46,7 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 3,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont sur la D 212 » à Noëllet (CG 49) – Station n° 131470

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Noëllet [64]	Mauvaise (34)	Passable (54)	Mauvaise (22)	Passable (54)	Bonne (79)	Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
St Michel et Chanveaux	2004	Bonne (14/20)			2005	Bonne (13,2)
Noëllet [64]	2007	Bonne (14/20)	2004	Bonne (14,7)	2005	Bonne (14,7)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Une station de mesure existait de 1975 à 1982 à Noëllet : débit moyen annuel = 0,234 m³/s.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée en 1991.

Lit et berges uniformes. Végétation de bordure absente à éparse sur l'amont.

En aval le lit est en train de se reconstituer et la végétation de bordure est souvent plus équilibrée.

Très forte potentialité salmonicole.

Problème de pollution diffuse d'origine agricole (élevages).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible activité de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Nymphe (affluent de la Verzée)	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit minimum mesuré à Noëllet le 1^{er} octobre 2007 : 35 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 90 km dont 44 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1310 km² dont 692 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,32 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Marcellé » à Chatelais (limite départements 53 et 49) – (DDASS 53) – Station n° 131400
2. « Prise d'eau station » à Segré – St Aubin du Pavoil – (DDASS 49)
3. « Pont sur la D 216 – la Jaillette » à Andigné (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n° 132000
4. « Ancienne prise d'eau station » au Lion d'Angers – (DDASS 49)
5. **Le Misengrain : « Le Tertre » à Nyoiseau (CG 49) – Station n° 131455**

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [40]	1 : Mauvaise (38)	1 : Passable (52)	1 : Très Mauvaise (13)	1 : Passable (55)	1 : Bonne (75)	1 : pas de mesure
Segré [42]	2 : Mauvaise (31)	2 : Passable (53)	2 : Très Mauvaise (17)	2 : Passable (57)	2 : Bonne (63)	2 : Passable
Andigné [39]	3 : Passable (46)	3 : Passable (50)	3 : Très Mauvaise (16)	3 : Bonne (68)	3 : Mauvaise (39)	3 : Bonne
Lion d'Angers [41]	4 : Mauvaise (20)	4 : Passable (48)	4 : Mauvaise (22)	4 : Passable (57)	4 : Passable (56)	4 : Très Mauvaise *
Le Misengrain à Nyoiseau [73]	5 : Bonne (72)	5 : Bonne (59)	5 : Passable (45)	5 : Très Bonne (81)	5 : Très Bonne (80)	5 : Bonne

* : qualité calculée sur 4 prélèvements de mai à juillet 2007

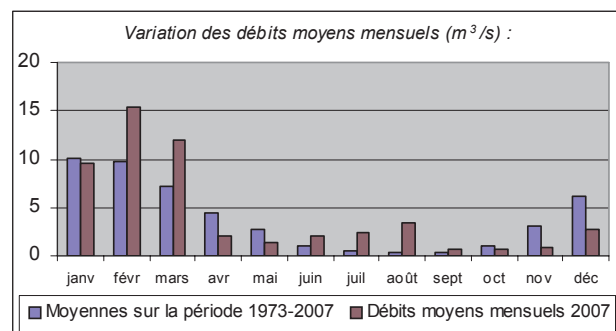
✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Andigné [39]			2007	Passable (9,0)	2007	Passable (20,7)
Le Misengrain à Nyoiseau [73]	2007	Mauvaise (6/20)				

✓ **Débit :**

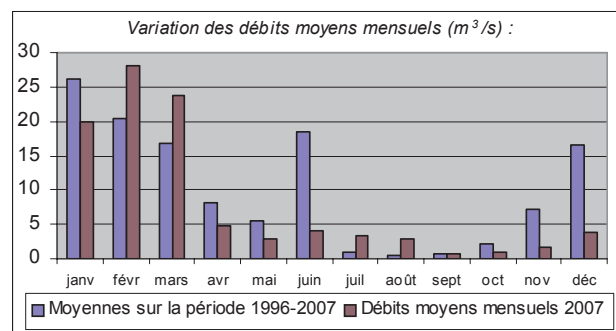
à **Chatelais** (Données : DIREN)

Module interannuel	3,91 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,67 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	15,3 m ³ /s
Débit moyen de l'année	4,42 m ³ /s



à **Segré** (Données : DIREN)

Module interannuel	10,28 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,782 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	28,2 m ³ /s
Débit moyen de l'année	8,12 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

Domaine public fluvial navigable à l'aval de Segré.
 Lit et berges uniformes. Végétation de bordure absente à éparse.
 Tronçonnage du cours par 14 barrages dont 3 écluses en aval de Segré.
 Profondeur 3 m (jusqu'à 4,5 m). De nombreux biefs eutrophisés.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans l'Oudon pour la production d'eau potable à Segré.

Forte pression de pêche et navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Bassin classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone éligible à l'indemnité compensatoire de couverture des sols (obligation d'une couverture hivernale des sols dans le bassin de l'Oudon).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003.

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Oudon (l'Oudon à l'amont immédiat de la confluence Mayenne-Oudon) :

Objectifs de qualité				Objectifs de quantité	
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)
40	0,5	120	1	0,100	0,020

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Oudon depuis Craon (53) jusqu'à Segré	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates et Morphologie	Pesticides et Hydrologie
L'Oudon depuis Segré jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates	Pesticides et Macropolluants

✓ Événements significatifs de l'année :

Transfert de la propriété du domaine public fluvial de l'Etat de la rivière l'Oudon à l'aval de Segré au Conseil Général de Maine-et-Loire (arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n° SGAR/DRE/693 du 26 décembre 2007) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mise en œuvre du Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon et des mesures agro-environnementales territoriales pour les sous-bassins de l'Araize, le Chéran et le [Misengrain](#).

Dépassement des 50 mg/l en nitrates pendant 91 jours et des 5 µg/l pour le total des pesticides pendant 11 jours à Segré en 2007. Il s'agit des seuils au-delà desquels une autorisation exceptionnelle doit être accordée par le ministère de la Santé pour la production d'eau potable à partir d'une eau de surface.

Concertation avec le département de la Mayenne en vue d'examiner un plan d'actions des services de l'État à l'échelle du bassin d'alimentation de la prise d'eau de Segré suite au sursis à statuer du ministère de la Santé pour l'autorisation exceptionnelle d'utilisation de l'eau de l'Oudon pour la production d'eau potable.

Décision du SIAEP du Segréen, lors de son comité syndical du 17 mars 2007, de réaliser une interconnexion avec Angers Loire Métropole afin de pouvoir alimenter les communes desservies par la prise d'eau de Segré à partir d'une ressource respectant les exigences de qualité des eaux brutes.

Réflexions engagées par le SIAEP du Segréen sur les différents scénarii d'alimentation en eau potable.

Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien et de restauration (programmés sur 3 ans) des rivières Oudon, Araize et Sazée présentée par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (enquête publique en octobre 2007).

Travaux de remise en état du barrage d'Orveau à Nyoiseau (dont aménagement de 2 passes à anguilles).

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à La Chapelle sur Oudon validée (récépissé de déclaration du 2 octobre 2007).

Validation du schéma directeur d'assainissement de Nyoiseau.

[Débit minimum mesuré sur le Misengrain à Nyoiseau le 5 novembre 2007 : 42 l/s.](#)

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions ont été recensées durant l'année 2007 sur le bassin versant de l'Oudon :

- le 27 février, rejet d'effluent d'élevage dans l'Oudon à Nyoiseau.
- le 7 mars, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau du Mas au Lion d'Angers.

✓ Perspectives et enjeux :

Signature du CRE par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les syndicats de bassin de l'Oudon Sud et de l'Oudon Nord, ainsi que les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire en début d'année 2008.

Poursuivre les réflexions suite à l'avis émis par le ministère de la Santé sur la procédure d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de la prise d'eau et décider d'un plan d'actions.

Amélioration de la qualité nitrates, paramètre conditionnant le maintien de la prise d'eau potable dans l'Oudon.

Travaux d'entretien et de restauration (programmés sur 3 ans) des rivières Oudon, Araize et Sazée exécutés par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 280 km dont 44 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 8490 km² dont 293 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Pont sur la D 26 » à Morannes (CG 49) - Station n°122100
2. « Prise d'eau station » à Châteauneuf sur Sarthe – (DDASS 49)
3. « Pont D 74 » à Cheffes sur Sarthe (AELB – MEEDDAT) - Station RCS n°123000

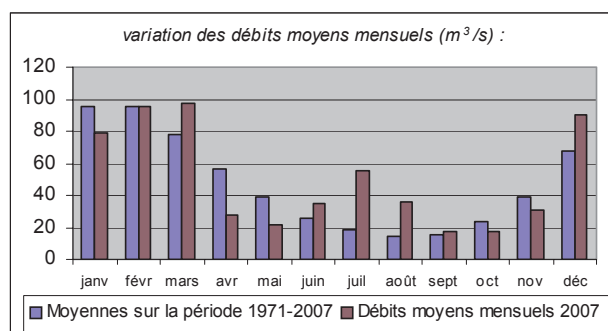
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Morannes [45]	1 : Passable (52)	1 : Passable (46)	1 : Mauvaise (38)	1 : Passable (51)	1 : Bonne (79)	1 : pas de mesure
Châteauneuf [43]	2 : Passable	2 : Passable (45)	2 : Mauvaise (37)	2 : Bonne (60)	2 : Bonne (64)	2 : Bonne
Cheffes [44]	3 : Passable (46)	3 : Passable (52)	3 : Mauvaise (35)	3 : Bonne (65)	3 : Passable (52)	3 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Morannes [45]			2006	Passable (9,8)	2005	Mauvaise (29,3)
Cheffes [44]			2007	Passable (10,9)	2007	Mauvaise (26,4)

✓ **Débit :** à Saint Denis d'Anjou

Module interannuel	47,4 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	17,8 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	97,7 m ³ /s
Débit moyen de l'année	50,4 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière étagée par 4 barrages avec écluse en Maine et Loire.

Berges parfois artificialisées mais végétation de bordure plutôt bien équilibrée.

Domaine public fluvial navigable - chemin de halage.

Largeur 70 m - profondeur 4 m en moyenne.

Vastes prairies et champs d'inondation.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans la Sarthe pour la production d'eau potable à Morannes, Châteauneuf sur Sarthe et Tiercé.

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins. Secteurs ouverts à la pêche professionnelle.

Navigation de loisirs.

Les prélèvements d'eau directs dans la Sarthe sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5).

✓ Mesures réglementaires :

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée de la Sarthe (arrêté préfectoral D3-2006 n°212 du 20 avril 2006).

Objectifs de qualité au point nodal du SDAGE pour la rivière Sarthe (la Sarthe à l'amont immédiat de la confluence Sarthe-Loir) :

NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	Pesticides totaux (mg/l)
25	0,5	120	6	1	1

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sarthe depuis Le Mans (72) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Macropolluants et Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Transfert de la propriété du domaine public fluvial de l'État de la rivière la Sarthe au Conseil Général de Maine-et-Loire (arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n° SGAR/DRE/693 du 26 décembre 2007) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Choix des constructeurs pour la modernisation des usines de production d'eau potable de Morannes et de Châteauneuf sur Sarthe et début des travaux.

Engagement des syndicats d'eau de Morannes et de Châteauneuf sur Sarthe pour la réalisation d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles.

Lancement de l'étude préalable à la remise à niveau du moulin de Cheffes sur Sarthe (optimisation du fonctionnement).

Étude de réalisation pour l'extension de la station d'épuration de Tiercé validée (récépissé de déclaration du 21 mars 2007).

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Cheffes sur Sarthe validée (récépissé de déclaration du 12 février 2007).

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'hydrocarbures a été recensée le 11 mai 2007 dans le ruisseau de l'Épervière, affluent de la Sarthe, à Écouflant.

✓ Perspectives et enjeux :

Réflexion préalable au lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sarthe aval » : délimitation du périmètre du SAGE.

Prise d'une décision concernant l'avenir de la prise d'eau potable de Tiercé.

Mise en œuvre des prescriptions des périmètres de protection associés aux Déclarations d'Utilité Publique des prises d'eau de Morannes et Châteauneuf sur Sarthe.

Travaux d'amélioration de la station d'épuration de Tiercé.

Réalisation de travaux à la station d'épuration de Cheffes sur Sarthe ainsi que pour la partie *Bourg* de Soulaire et Bourg.

✓ Caractéristiques de la rivière :

Longueur totale : 136 km dont 13 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 2370 km² dont 474 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Barrage des trois rivières » au Longeron (DDASS 49)

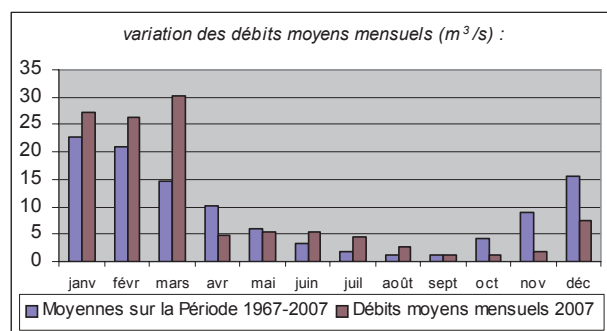
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Longeron [46]	Mauvaise (20)	Passable (56)	Passable (41)	Bonne (61)	Passable (58)	Passable

✓ Qualité hydrobiologique :

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
St Aubin des Ormeaux [67]			2006	Passable (9,9)		

✓ Débit : à Tiffauges

Module interannuel	9,24 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	1,22 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	30,1 m ³ /s
Débit moyen de l'année	9,88 m ³ /s



Données : DIREN

✓ Commentaire général :

Seulement deux communes sont concernées par cette rivière en Maine et Loire.

Lit et berges préservés et végétation de bordure équilibrée.

Uniformisation par 10 chaussées d'anciens moulins et 1 retenue pour la production d'eau potable.

Pollution agricole et domestique à l'amont.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans la Sèvre Nantaise pour la production d'eau potable au Longeron (SIAEP de la Région Ouest de Cholet).

Pression de pêche moyenne.

Irrigation : 6 déclarations de prélèvements d'eau directs dans la Sèvre Nantaise.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise par arrêté préfectoral du 25 février 2005.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sèvre Nantaise depuis Mallièvre jusqu'à la confluence avec la Moine	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Eutrophisation importante de la rivière avec développement d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage du Longeron le 18 juillet 2007 : 117 155 cellules par millilitre ;
- traces mesurées de toxines d'algues le 28 août 2007 : 0,39 microgramme par litre.

Étude en cours pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à La Chaussaire.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Une pollution par rejet d'effluent d'élevage a été recensée le 12 juin 2007 dans le ruisseau de la Paillerie à Gesté.

✓ Perspectives et enjeux :

Aboutissement de la procédure d'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau potable du Longeron.

Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien et de restauration de la Sèvre Nantaise dans le cadre du Contrat Restauration Entretien du bassin de la Sèvre Nantaise piloté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Étude pour la restructuration de la station d'épuration du Longeron (2 800 équivalents-habitants) conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement (révisé validé le 29 janvier 2008), travaux et mise en service de la station d'épuration du Longeron.

Étude hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération du Longeron.

Travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Chaussaire.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 152 km dont 32 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 3396 km² dont 450 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,35 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

« Pont D 205 » à Chacé – (AELB – MEEDDAT) – Station RCS n°102500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chacé [47]	Passable (51)	Passable (59)	Mauvaise (28)	Bonne (67)	Passable (52)	Passable

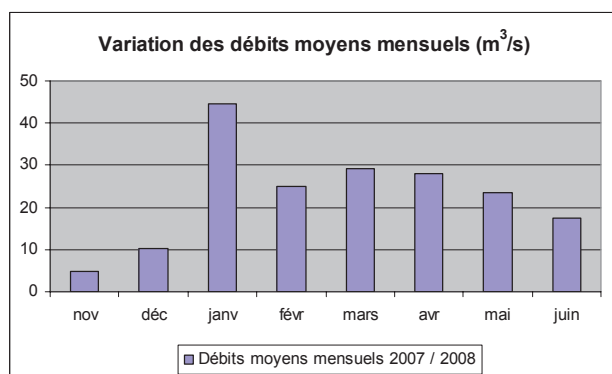
✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Chacé [47]			2007	Passable (10,1)		
Artannes sur Thouet					2007	Mauvaise (33,0)

✓ **Débit :**

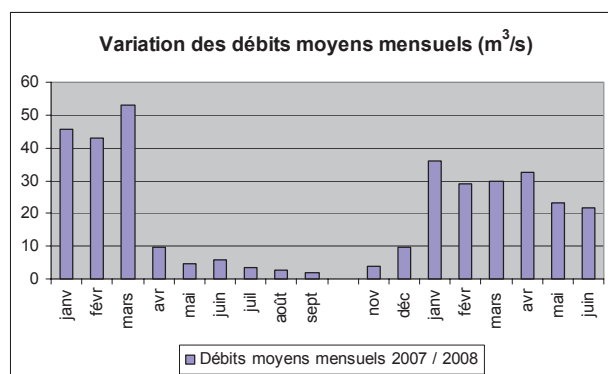
Mise en service en 2007 de la station hydrométrique sur le Thouet à Montreuil Bellay gérée par l'unité Hydrométrie et Prévisions des crues de la Direction Départementale de l'Équipement de la Vienne.

à Montreuil Bellay : Station mise en service en 2007



Données DDE 86

à Chacé :



Données DDE 86

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.

Végétation de bordure équilibrée.

Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Cours tronçonné par 10 barrages - largeur 50 m - profondeur 2 à 3 m.

Mauvais état des ouvrages et problèmes de manœuvres des barrages.

Rivière de qualité dégradée dès son entrée dans le département (activités industrielles et urbaines du bassin amont).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de pêche.

Forte pression de prélèvements directs dans le Thouet pour irrigation.

✓ Mesures réglementaires :

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Thouet (le Thouet à l'amont immédiat de la confluence Thouet-Douet) :

Objectifs de qualité						Objectifs de quantité		
NO ₂ (mg/l)	NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
0,3	25	0,3	60	5	0,5	0,750	0,400	0,200

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Thouet depuis la confluence de l'Argenton jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Hydrologie	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Étude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Artannes sur Thouet validée (récépissé de déclaration du 15 janvier 2007).

Début des travaux d'extension de la station d'épuration de Presles (recevant des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles) à Montreuil-Bellay.

Étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

Ouverture expérimentale du barrage de Rimodan.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

✓ Perspectives et enjeux :

Mise en place d'une gestion collective concernant les prélèvements directs dans le Thouet.

Ouvertures expérimentales de 2 barrages sur le Thouet.

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

Raccordement des rejets épurés de Phyteuop sur le réseau de Presles pour éviter toute infiltration dans la nappe.

Lancement de l'étude diagnostic assainissement pour l'amélioration du système d'assainissement de Brossay.

Étude pour la régularisation de la station d'épuration de Chacé (ancien arrêté d'autorisation).

Révision du schéma directeur d'assainissement du Coudray Macouard.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 52 km dont 44 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 410,3 km² dont 203 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont D 203 » au Bourg d'Iré (CG 49) – Station n°131500

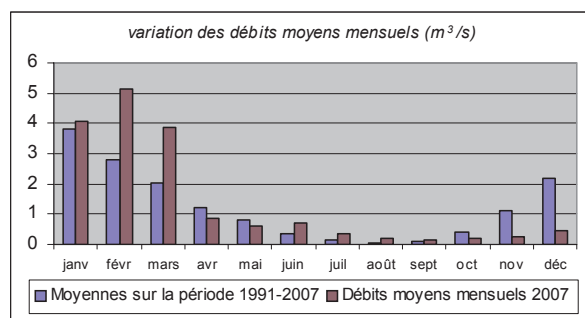
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Bourg d'Iré [50]	Passable (43)	Passable (46)	Mauvaise (32)	Passable (53)	Bonne (70)	Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité	Année de mesure	Qualité
Armaillé	2003	Passable (11/20)			2005	Mauvaise (27,3)
Bourg d'Iré [50]	2007	Passable (11/20)				

✓ **Débit :** au Bourg d'Iré

Module interannuel	1,250 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,131 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	5,130 m ³ /s
Débit moyen de l'année	1,400 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes.

Rivière tronçonnée par 17 barrages.

Végétation de bordure absente à éparse.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une baignade dans l'Étang St Aubin à Pouancé.

Pression de pêche importante à Pouancé, faible ailleurs.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Verzée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Mise en service de la station d'épuration du bourg de Combrée.

Débit minimum mesuré au Bourg d'Iré en septembre et octobre 2007 : 219 l/s.

Gestion de l'étiage 2007 : pas de limitation des usages de l'eau.

Des pollutions par deux rejets d'effluents d'élevage ont été recensées le 7 mars 2007 dans la Verzée à Armaillé.

✓ Perspectives et enjeux :

Réalisation de deux sites de sur-stockage des eaux pour la lutte contre les inondations.

Bilan du Contrat Restauration Entretien.

LE SEQ-EAU : PRINCIPES GENERAUX

Pour évaluer la **qualité de l'eau** et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés. Le **SEQ-eau** introduit la notion d'**altération** de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet.

Le **SEQ-Eau** fournit des évaluations concernant :

↳ la **qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part,**
↳ et l'**incidence de cette qualité ainsi évaluée sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.**

La qualité de l'eau

Pour chaque altération, la qualité est mesurée par un indice variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de très mauvaise qualité). Enfin, pour des facilités cartographiques, l'indice de qualité est découpé en **5 classes de qualité**.

Les Altérations

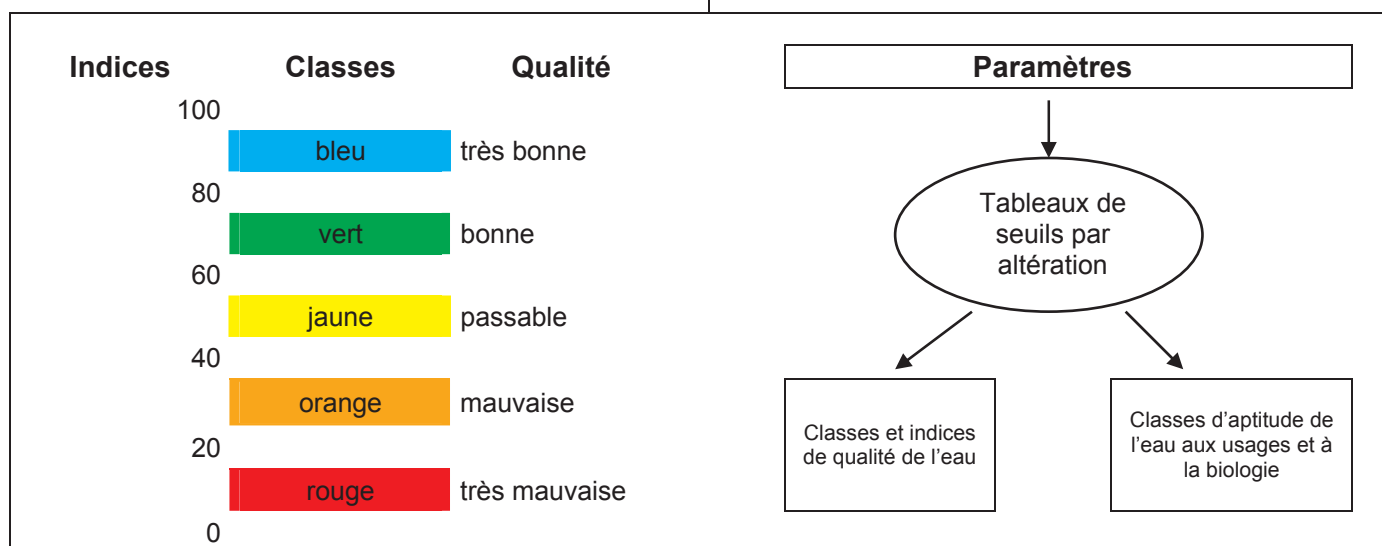
Matières Organiques et Oxydables déterminée à partir de huit paramètres, cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

Matières azotées hors nitrates déterminée à partir de trois paramètres, cette altération caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons.

Nitrates cette altération présente la teneur en nitrates, qui sont à la fois des nutriments pour les végétaux et des éléments indésirables pour la fabrication d'eau potable.

Matières phosphorées cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation).

Phytoplancton cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau.



La classe "bleu" de référence, permet la production d'eau potable après une simple désinfection et la pratique de loisirs et sports aquatiques.

Lorsque la qualité est mauvaise (classe "rouge"), cela signifie qu'au moins l'un de ces deux usages est rendu impossible et/ou que les potentialités biologiques de l'eau sont très mauvaises.

LA QUALITE METAUX

La qualité métaux sur bryophytes est mesurée. Elle est basée sur la forte capacité des mousses aquatiques à accumuler les micro-polluants métalliques.

LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE

La qualité biologique est également mesurée. Elle est estimée à partir des indices suivants :

IBGN : l'"Indice Biologique Global Normalisé" est estimé à partir du dénombrement des peuplements de macro-invertébrés benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu.

IBD : l'"Indice Biologique Diatomées" est basé sur l'analyse du peuplement de diatomées (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants, peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat et possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme.

IPR : l'"Indice Poissons Rivière" est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc...).

La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau, transposée le 21 avril 2004 en droit français, tout en confortant la politique de l'eau déjà mise en place en France, présente deux aspects novateurs : l'obligation de résultat quant au bon état de nos milieux aquatiques et une participation plus importante du public à l'élaboration des politiques de l'eau.

La DCE fixe l'objectif pour 2015 que toutes les eaux européennes aient atteint un bon état écologique. Dans notre bassin Loire-Bretagne la moitié des rivières et des nappes souterraines ne pourront pas être considérées en bon état écologique en 2015 si les politiques actuelles ne se durcissent pas. Le bon état écologique correspond à un milieu où les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés et où tous les usages peuvent encore être possibles.

Que prévoit la DCE pour que ces milieux dégradés puissent atteindre le bon état écologique en 2015 ? En 2004, un état des lieux de tous les milieux aquatiques a été réalisé, jugeant du risque que la masse d'eau n'atteigne pas les objectifs de la directive en 2015. Ce risque est évalué en trois classes : « respect probable des objectifs », « doute » ou « nécessité de mettre en œuvre des actions complémentaires et/ou de prévoir des délais supplémentaires ». A partir de cet état des lieux, des enjeux localisés sont énoncés (par exemple réduire la présence des nitrates dans les rivières, restaurer l'état naturel de certains cours d'eau). Un programme de mesures par sous-bassins versants devant aboutir avant fin 2009 à un plan de gestion est en cours d'élaboration. Le but est d'imposer des mesures supplémentaires par rapport à la situation actuelle afin d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

L'année 2007 a vu l'adoption des projets du SDAGE Loire-Bretagne et du programme de mesures par le comité de bassin le 30 novembre 2007. La consultation du public aura lieu du 15 avril au 15 octobre 2008. Ces documents sont consultables en préfecture et sur le site « www.prenons-soin-de-leau.fr ».

De nombreux documents relatifs à la mise en œuvre de la DCE sont consultables sur le site internet de l'Agence de l'Eau (www.eau-loire-bretagne.fr).

La gestion des étiages

Le Maine et Loire possède plus de 5 000 km de cours d'eau. Certains d'entre eux sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages.

C'est la raison pour laquelle, dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie...

Pour 20 rivières, trois seuils ont été fixés dans un arrêté de portée générale (arrêté cadre n°2007-436 du 11 mai 2007) pour la gestion de l'étiage 2007 :

- un seuil de vigilance : en dessous duquel tous les usagers sont invités à limiter leurs prélèvements.
- un seuil de restrictions : en dessous duquel les premières mesures de limitation sont prises. Il s'agit de réduire de façon significative les prélèvements de façon à éviter ou retarder la mise en place des mesures d'interdiction totale. Dans ce cas les prélèvements dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau sont interdits de 10 heures à 20 heures. Il en est de même pour les usages définis comme non prioritaires quelle que soit la ressource utilisée.
- un seuil d'interdiction : en dessous duquel tous les prélèvements (sauf ceux destinés à l'alimentation humaine) dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau ainsi que les usages non prioritaires quelle que soit la ressource utilisée sont interdits.

Les débits des rivières sont vérifiés en des points bien précis. Leur emplacement est précisé dans l'arrêté cadre.

Pendant la période de sécheresse, lorsque les seuils sont franchis sur une ou plusieurs rivières, des arrêtés sont pris (arrêtés particuliers). Ils peuvent être hebdomadaires.

Les usages non prioritaires :



Glossaire

⇒ Hydrologie

- *Module de l'année* : débit moyen du cours d'eau calculé sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal annuel de période de retour 5 ans.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.
- *Moine* : système de vidange d'un plan d'eau permettant l'évacuation des eaux du fond.

⇒ Assainissement

- *D.C.O.* : Demande Chimique en Oxygène, unité de mesure pour quantifier les besoins en oxygène du milieu pour assurer l'oxydation de la matière organique présente dans le milieu.
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration lorsqu'il n'existe pas de réseau de tout à l'égout.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.

⇒ Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries) et un déficit en oxygène.

⇒ Micropolluants & Macropolluants

- *Micropolluants* : produit actif minéral ou organique susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du microgramme / litre ou moins) : pesticides, antibiotiques, désinfectants, métabolites détergent,...
- *Macropolluants* : ensemble de substances (matières oxydables, azote, phosphore,...) dont la toxicité ne s'exerce dans l'eau qu'à partir d'une concentration relativement élevée (de l'ordre du milligramme / litre).

Liste des abréviations

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP : Alimentation en Eau Potable
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CG : Conseil Général
COD : Carbone Organique Dissous
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant
CRE : Contrat pour la Restauration et l'Entretien
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCO : Demande Chimique en Oxygène
DCR : Débit d'étiage de crise
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DDE44/CQE : Direction Départementale de l'Équipement de la Loire-Atlantique / Cellule Qualité des Eaux
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOE : Débit d'Objectif d'Étiage
DPF : Domaine Public Fluvial
DSA : Débit Seuil d'Alerte
IBD : Indice Biologique Diatomées
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
IPR : Indice Poisson Rivière
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MEEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MISE : Mission Inter-Services de l'Eau
NH₄ : Ammoniac
NKJ : Azote Kjeldhal
NO₂ : Nitrite
NO₃ : Nitrate
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Pt : Phosphore total
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
RNB : Réseau National de Bassin
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDPE : Service Départemental de Police de l'Eau
SEMA : Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Coordonnées des acteurs du réseau :

CONSEIL GÉNÉRAL DU MAINE ET LOIRE

Direction Générale Adjointe Développement – Domaine de l'agriculture et de l'Environnement

Service Gestion de l'Eau : Hôtel du département – place Michel Debré – BP 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 81 41 36

E-mail : f.bourlot@cg49.fr

Site internet : <http://www.cg49.fr>

Direction Générale Adjointe Développement – Direction de l'agriculture et de l'Environnement

SATESE : 18 boulevard Lavoisier – BP 20943 – 49009 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 22 68 45

E-mail : g.ferjoux@cg49.fr

Site internet : <http://www.cg49.fr>

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Délégation Anjou Maine – 17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 2

Téléphone : 02 43 86 96 66

E-mail : corinne.morel@eau-loire-bretagne.fr

Site internet : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA LOIRE

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques – 12 rue Menou – 44035 Nantes Cedex

Téléphone : 02 40 99 58 46

E-mail : bruno.cortez@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé Environnement – 26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 25 76 31

E-mail : dd49-sante-environnement@sante.gouv.fr

Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE POLICE DE L'EAU

DDAF 49 – Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 79 67 80

E-mail : sdpe.ddaf49@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://www.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE –

ARRONDISSEMENT MARITIME ET DE NAVIGATION – Service de police de l'eau sur la Loire

Cellule Qualité des Eaux – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 Nantes Cedex 01

Téléphone : 02 40 71 02 25

E-mail : cqe.amn.dde-loire-atlantique@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr>

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Service Départemental de Maine et Loire - 14 allée du Haras - 3^{ème} étage – 49100 Angers

Téléphone : 02 41 39 85 31

E-mail : sd49@onema.fr

Site internet : <http://www.onema.fr>

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

14 allée du Haras – 49100 Angers

Téléphone : 02 41 87 57 09

E-mail : fede.peche.49@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2008. Rivières du département, qualité 2007 : Constats et perspectives.

Préfecture de Maine et Loire – Conseil Général de Maine et Loire, 76 pages.

Les acteurs du réseau



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Maine et Loire



CONSEIL GÉNÉRAL
DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'aménagement
du territoire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

Document consultable sur les sites :

www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

www.cg49.fr

www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr